

2024

RAPPORT ANNUEL



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

POLLENIZ EN BREF 4

Le mot du Président	6
Interview de Marc PONDAVEN	8
Les chiffres clés	10
Reconnaisances et agréments	14

PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL 16

L'inspection des productions végétales	18
Épidémiosurveillance cultures ornementales	23
Épidémiosurveillance Arboriculture	26
Épidémiosurveillance Jardins Espaces Végétalisés Infrastructures (JEVI)	28
Suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des produits phytosanitaires sur l'environnement	32

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES 36

La gestion des chenilles phytophages et urticantes	38
La régulation du frelon asiatique à pattes jaunes	46
Les espèces de moustiques indigènes et la démoustication de confort	54
La régulation des RAE (Rongeurs Aquatiques Envahissants)	60
La régulation de la taupe d'europe	76
LA régulation de certaines espèces d'oiseaux	79
Plantes aquatiques envahissantes : la gestion de la jussie en Vendée	84
Phytosignal - actions de prévention - environnement conseil	86
Plantes à enjeux de santé	89

PÔLE SERVICES AUX PROFESSIONNELS 94

Les services aux professionnels	96
---------------------------------	----

RAPPORT D'ORIENTATION 101

STRUCTURATION DE POLLENIZ 104

La Gouvernance	106
Organigramme	110
Nos partenaires	112





POLLENIZ EN BREF

LE MOT DU PRÉSIDENT



Roland FOUCAULT
Président de POLLENIZ

Mesdames, Messieurs, chers administrateurs, chers collaborateurs, L'année 2024 a été une année de construction et de reconnaissances pour notre association **Polleniz**. Plusieurs faits marquants sont venus valoriser notre engagement quotidien au service de la protection du végétal, de l'environnement et de l'intérêt public.

En début d'année, nous avons obtenu l'**agrément au titre de la protection de l'environnement**. Dans le prolongement de cette dynamique, nous avons eu l'honneur d'être reconnus "**Partenaires Engagés pour la Nature**", un label national décerné par l'OFB qui consacre nos actions en faveur de la biodiversité, ainsi que le renouvellement de notre reconnaissance en tant qu'**Organisme à Vocation Sanitaire (OVS)** pour le domaine du végétal.

Ces trois reconnaissances constituent un levier stratégique essentiel pour notre association. Elles renforcent notre crédibilité auprès des collectivités et des partenaires, tout en nous ouvrant de nouvelles perspectives de développement d'activités sur le territoire des Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'interaction de **Polleniz** avec **Neoviz Group** s'est révélée être un véritable atout en 2024. Le groupe, structuré autour de plusieurs entités complémentaires — **Bioneo, Girpa, Alterre Eco, West Academy** — permet une transversalité enrichissante, tant sur le plan opérationnel que stratégique. Grâce à Neoviz Group, nous avons pu bénéficier de capacité d'investissement, d'un accompagnement mutualisé et de synergies utiles au développement de **Polleniz**.

Cette dynamique de groupe a été saluée à l'échelle nationale : **Neoviz Group** a eu la fierté de recevoir la **Palme d'Or du Comité de France**, une récompense prestigieuse qui honore son engagement collectif, son professionnalisme et la portée de ses actions.





Sur le plan financier, l'année **2024** s'est conclue sur un résultat d'exploitation déficitaire. Toutefois, ce contexte ne remet pas en cause les fondamentaux solides de notre structure ni les perspectives positives qui s'annoncent pour **2025**. Nous devons aborder cette nouvelle année avec lucidité, mais aussi avec confiance et ambition.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de **Polleniz** pour leur implication sans faille, ainsi que les administrateurs pour leur soutien actif tout au long de cette année.

Je renouvelle ma confiance à **Marc Pondaven, Directeur Général de Polleniz**, dont le professionnalisme et l'engagement sont des piliers de notre fonctionnement.

Enfin, je n'oublie pas les collaborateurs des services supports de **Neoviz Group**, qui accompagnent efficacement notre association au quotidien. Leur soutien est indispensable, et je tiens à les remercier sincèrement.

2024 aura été une année riche en engagements et en récompenses, et je compte sur chacun d'entre vous pour poursuivre cette dynamique en **2025**, dans un esprit de coopération, d'innovation et de responsabilité.

Avec toute ma gratitude et mon engagement,

Le Président de Polleniz, Roland FOUCAULT



INTERVIEW DE MARC PONDAVEN



Marc PONDAVEN

Directeur Général
de POLLENIZ

QUELLES RECONNAISSANCES OFFICIELLES POLLENIZ A-T-ELLE OBTENUES OU RENOUVELÉES EN 2024, ET QUELLE PLUS-VALUE APPORTENT-ELLES À SES ACTIONS ?

« CES RECONNAISSANCES SONT
STRUCTURANTES POUR L'AVENIR »

En 2024, **POLLENIZ** a franchi une étape importante dans la consolidation de son positionnement institutionnel :

- **Renouvellement de la reconnaissance OVS végétal**, preuve de son expertise et de la qualité de son action dans la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires mais aussi gage de rigueur et de compétence en santé des végétaux.
- **Reconnaissance "Partenaires engagés pour la nature"** attribuée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), valorisant l'implication de Polleniz dans les enjeux de biodiversité.
- **Agrément au titre de la protection de l'environnement**, permettant à l'association d'intervenir officiellement dans le cadre de la législation environnementale.

Ces reconnaissances renforcent la légitimité de **POLLENIZ** dans ses missions de protection des végétaux et de préservation de la biodiversité, valorisent son engagement auprès de ses partenaires institutionnels et territoriaux et affirment son rôle de partenaire stratégique dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales en matière de santé et d'environnement.

Ces reconnaissances sont structurantes pour l'avenir et permettent de renforcer l'ancrage territorial de **POLLENIZ** en Pays de la Loire. Elles vont engager plus encore les équipes de collaborateurs dans le renforcement du réseau de bénévoles et développer l'offre de services qui leurs sont dédiés comme ceux à destination des collectivités.

Le renouvellement de notre statut d'OVS Végétal renforce nos liens historiques avec les Services de l'État mais aussi auprès de tous les professionnels du monde végétal.

COMMENT CES RECONNAISSANCES VONT-ELLES CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE POLLENIZ DANS LES ANNÉES À VENIR ?

« UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT
POUR LES ACTIVITÉS »

Ces reconnaissances vont permettre à Polleniz de consolider ses partenariats



techniques et financiers, et d'initier des projets à plus forte portée environnementale. Elle consolidera ses actions en partenariat avec les collectivités locales et étendra ses interventions sur de nouveaux territoires, avec un renforcement de l'offre de services. Enfin, l'association déploiera des campagnes de sensibilisation sur les enjeux de la protection des végétaux et de la biodiversité, de la préservation des écosystèmes végétalisés naturels et agricoles, ainsi que de leur rôle dans la limitation du réchauffement climatique, à destination du grand public comme des professionnels.

Ces reconnaissances traduisent une posture historique de **POLLENIZ**, fondée sur la confiance et un respect réciproque entre acteurs du secteur comme avec les collectivités locales et territoriales.

Si les reconnaissances obtenues par Polleniz constituent un levier de développement pour les activités, c'est pour 2 raisons essentielles :

- Elles donnent à juste titre un sentiment de légitimité à tous les membres de l'association (élus, salariés et bénévoles).
- Elles offrent un gage de confiance, de sérieux et de professionnalisme à tous les adhérents (particuliers, collectivités, et professionnels).

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR POLLENIZ DE LA STRUCTURATION AVEC NEOVIZ GROUP ?

« NEOVIZ GROUP, CATALYSEUR D'INNOVATION ET DE TRANSVERSALITÉ »

Les liens établis avec le groupe sont de 3 ordres :

- D'abord d'un point de vue fonctionnel et économique. En effet, **POLLENIZ** bénéficie, comme les autres sociétés de **NEOVIZ Group**, de services supports qui ne pourraient exister qu'en son seul sein. La mutualisation permet des économies d'échelle, des charges mutualisées et nous

bénéficiions de services tels que : Stratégie et Communication, Informatique, Qualité-Sécurité-Environnement, Développement commercial, en plus des services plus habituels comme les Ressources Humaines ou le service Administratif et Financier.

- Ensuite, il y a l'effet groupe, qui permet la montée en compétences par la mise en commun des savoir-faire entre toutes les structures du groupe. Une émulation positive et une mutualisation des compétences inter structurelles qui participent à l'élévation de chacun et au développement d'un « esprit corporate » groupe. Il permet aussi, à l'intérieur du groupe, de valoriser de manière transversale des talents et des compétences. Certains collaborateurs peuvent aussi légitimement imaginer des projets de carrière, non seulement au sein de leur structure, mais plus largement à travers les structures du groupe. C'est aussi un atout indéniable en matière de recrutement.
- Enfin, le lien avec **NEOVIZ Group** permet de bénéficier d'activités nouvelles générées par les autres sociétés (ensuite sous-traitées à **POLLENIZ**), mais aussi de profiter de celles initiées par une offre groupe 360° aujourd'hui très attractive pour de grands commanditaires, car la synergie de toutes nos compétences couvre l'ensemble de leurs besoins en ayant un interlocuteur unique.

« 2024 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET D'OUVERTURE POUR POLLENIZ, MARQUÉE PAR DE NOUVELLES RECONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION PARTENARIALE »

*Le Directeur Général de Polleniz,
Marc PONDAVEN*

LES CHIFFRES CLÉS

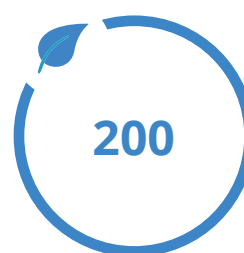
3982 ADHÉRENTS EN PAYS DE LA LOIRE



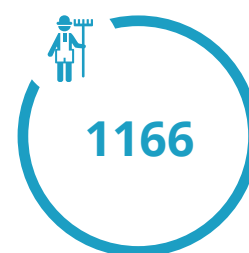
OPÉRATEURS DE
LUTTE COLLECTIVE



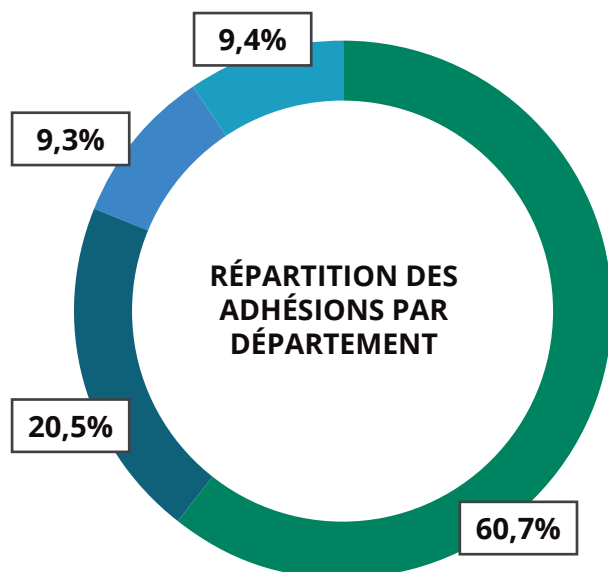
COLLECTIVITÉS



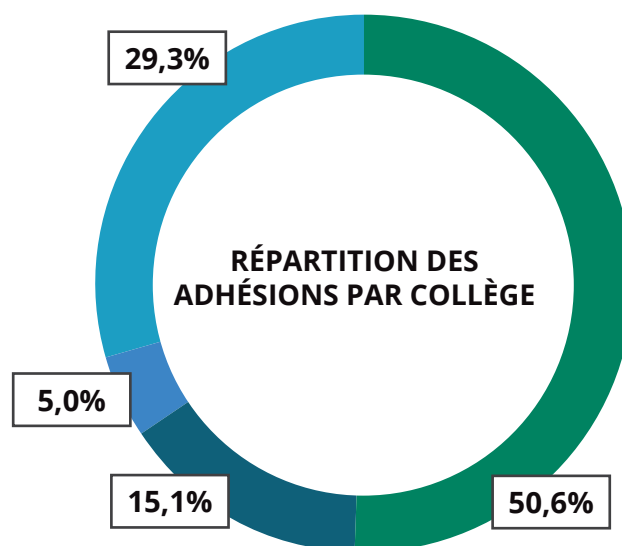
DÉTENTEURS
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX



DÉTENTEURS NON
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX



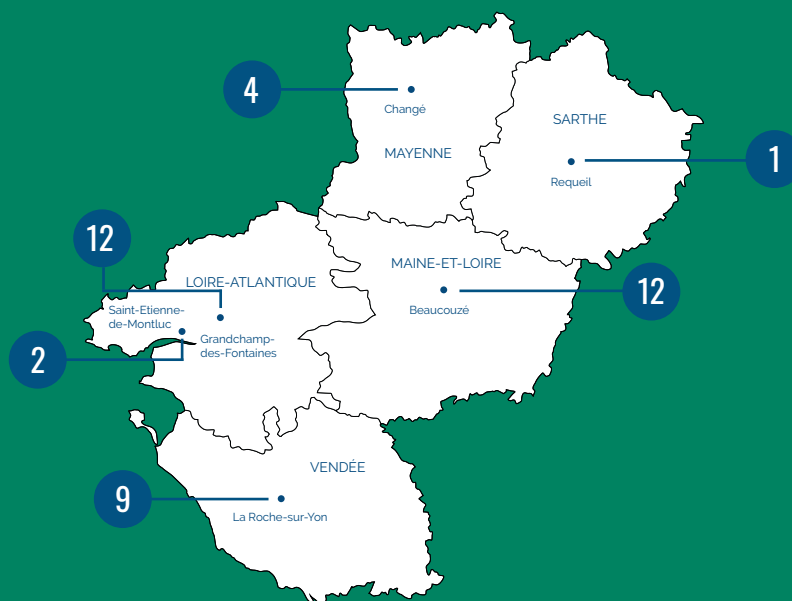
- Loire-Atlantique
- Vendée
- Mayenne
- Sarthe



- Opérateurs de lutte collective
- Collectivités
- Détenteurs professionnels de végétaux
- Détenteurs non professionnels de végétaux

LES COLLABORATEURS

Répartition géographique en nombre de collaborateurs



40,09
ETP



18,68 ETP FEMMES
21,41 ETP HOMMES

11,80
ANNÉES



D'ANCIENNETÉ
MOYENNE

41
ANS



ÂGE MOYEN

BUDGET ANNUEL

3 584 882 €

TOTAL DES PRODUITS

3 844 088 €

TOTAL DES CHARGES

-259 207 €

RESULTAT

1 151 992 €

MASSE BRUTE
SALARIALE

QUALITÉ : UNE EXIGENCE, UN OBJECTIF

Pôle Santé du Végétal

Site de Beaucouzé



Accréditation 17020 délivrée par le **COFRAC** pour ses activités d'inspection

Référentiel :

Norme ISO 17020 : 2012

Durée du cycle de certification : 5 ans

Nombre d'audits de surveillance : 3

Septembre 2024 : audit de réévaluation

Renouvellement de l'accréditation valable jusqu'au 31 octobre 2029

Novembre 2025 : audit de surveillance n°1
Février 2027 : audit de surveillance n°2
Mai 2028 : audit de surveillance n°3

Pôle Biodiversité & Territoires

Sites de Grandchamp-des-Fontaines
et La Roche-sur-Yon



Certification d'entreprise délivrée par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION** pour ses activités de lutte contre les taupes

Référentiels : guides de lecture

- Organisation générale : 2021
- Application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : 2022

Durée du cycle de certification : 6 ans

Nombre d'audits de surveillance : 2

Juillet 2022 : audit de renouvellement

Renouvellement de la certification d'entreprise valable jusqu'au 17 juillet 2028
+ Agrément délivré par la DRAAF (sans date de validité)
+ Agrément annuel pour l'emploi de phosphore d'hydrogène

Avr-24 : audit de surveillance n°1

Aucune non-conformité

Avr-26 : audit de surveillance n°2

POLLENIZ COMMUNIQUE...



PUBLICATIONS

Bulletins en Santé du Végétal

23 BSV arboriculture

24 BSV Fruits transformés

13 BSV cultures ornementales

41 BSV Grandes cultures

33 BSV maraichages

12 Bulletins Jardins, Espaces Verts, Infrastructures (JEVI)

7 Newsletters Biodiv&santé

3 News RAE info

26 Campagnes mailings

5 Campagnes sms



PRESSE

20 Articles de presse

6 Reportages télé

5 Interviews radio



RÉSEAUX SOCIAUX

LinkedIn

1045 Abonnés (+276)

54 Publications

31 683 Impressions

Youtube

148 Abonnés (+25)

10 Vidéos publiées

9 700 Vues

87 400 Impressions



SITE WEB POLLENIZ

19 488 Visiteurs (+288)

64 752 Pages vues (+16752)

ON PARLE DE NOUS...

france 3

20min

ouest france

Presse Océan

Alouette

TELENANTES

TV VENDÉE

ici Loire Océan

Les Echos ENTREPRENEURS

Le Courrier de la Mayenne

RECONNAISSANCES ET AGRÉMENTS

OVS VÉGÉTAL

POLLENIZ a obtenu la reconnaissance d'Organisme à Vocation Sanitaire (**OVS**) dans le domaine du végétal en 2014, 2019 et 2024. Cette reconnaissance lui est attribuée par l'État, via la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, **POLLENIZ** répond à des missions de contrôle officiel en santé du végétal, qu'elle réalise sous accréditation COFRAC selon la norme ISO 17 020, garantissant la qualité et la rigueur de ses interventions.



AGRÉMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le 1er février 2024, **POLLENIZ** a reçu l'**agrément au titre de la protection de l'environnement**, délivré par le préfet de Maine-et-Loire. Cet agrément, prévu par les articles R141-1 à R141-20 du Code de l'environnement, confère à **POLLENIZ** la possibilité :

- de participer aux actions menées par les organismes publics en matière d'environnement ;

- d'être désigné pour siéger au sein de commissions ou conseils consultatifs à vocation environnementale, au niveau national, régional ou départemental.

Cet agrément institutionnalise l'engagement de **POLLENIZ** dans la préservation de l'environnement et renforce sa légitimité auprès des instances publiques.

PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (PEN)



Le 30 septembre 2024, **POLLENIZ** a été reconnu « **Partenaires Engagés pour la Nature** » dans le cadre du programme lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce dispositif vise à valoriser et accompagner les structures qui s'engagent concrètement en faveur de la biodiversité, au travers d'actions à fort impact et reproductibles.

Pour obtenir cette reconnaissance, **POLLENIZ** a formalisé un plan d'actions structuré autour de deux volets principaux :

- Un volet de sensibilisation, incluant l'animation de la Fresque de la Biodiversité ;

- Un volet de formation, ciblant la montée en compétences des collaborateurs et bénévoles, notamment sur la détection et le signalement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), afin de réduire leur pression sur les milieux naturels.

Conformément à la philosophie du programme PEN, les actions menées par **POLLENIZ** sont assorties d'objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis).

UNE MOBILISATION CROISSANTE EN FAVEUR DE LA NATURE

Dans la continuité de son engagement et en partenariat avec l'OFB, **POLLENIZ** initie en 2025 des formations spécifiques à destination de ses bénévoles.

L'objectif est de les outiller pour devenir des "Sentinelles de l'Environnement" capables d'identifier précocement certaines Espèces Exotiques Envahissantes, afin de limiter leur implantation.

Ce programme de formation repose sur la connaissance de cinq EEE.

■ Le Datura stramoine

Plante toxique d'Amérique du Nord, identifiable à ses fleurs blanches et fruits épineux. Dangereuse pour la santé et l'agriculture, elle est difficile à éradiquer.

■ Le Xénope lisse

Grenouille africaine invasive présente dans l'ouest de la France. Elle déséquilibre les écosystèmes et transmet un champignon mortel pour d'autres amphibiens.

■ L'Herbe de la Pampa

Graminée d'Amérique du Sud qui colonise les littoraux, concurrence la flore locale, cause blessures, allergies et augmente le risque d'incendie.

■ Les Balsamines (ou Impatientes de l'Himalaya)

Plantes ornementales envahissantes des milieux humides. Elles étouffent la végétation locale et accélèrent l'érosion des berges.

■ La Jussie

Plante aquatique sud-américaine formant des tapis denses à la surface de l'eau. Elle bloque lumière et oxygène, menaçant la biodiversité.

UN PROGRAMME PEN : UN CADRE STRUCTURANT POUR L'ACTION

Le dispositif « **Partenaires Engagés pour la Nature** » lancé par l'OFB s'adresse aux organisations volontaires (entreprises, associations, collectivités, établissements publics...) souhaitant intégrer la biodiversité dans leur stratégie et leurs actions. Il repose sur :

- Un **état des lieux des impacts** de la structure sur la biodiversité ;
- La définition d'un **plan d'action triennal**, avec des **objectifs mesurables** ;
- La **mise en œuvre d'actions concrètes** en partenariat avec des experts ou acteurs locaux.

Les structures reconnues bénéficient d'une visibilité nationale et rejoignent un réseau d'acteurs engagés. Le programme PEN s'inscrit dans la dynamique nationale « Engagés pour la nature », aux côtés des labels « Territoires engagés » et « Entreprises engagées pour la nature ».

Grâce à ses 3 reconnaissances, POLLENIZ confirme son rôle d'acteur de référence dans les domaines de la santé du végétal et de la préservation de la biodiversité. Elle est la première structure à conjuguer OVS et agrément environnementaux en France, mais aussi la seule à bénéficier du double agrément environnemental en Pays de la Loire.





POLLENIZ

PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL

L'INSPECTION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES



Mélissa HOUDAYER
Responsable service
inspection en santé
du végétal

POLLENIZ, pour son activité inspection, a été reconnue Organisme à Vocation Sanitaire, section végétale, pour les Pays de la Loire en 2014, en 2019 et renouvelée en 2024 (Arrêté portant reconnaissance des Organismes à Vocation Sanitaire dans le domaine animal ou végétal signé mais non publié à ce jour).



De part cette reconnaissance, le service est chargé de réaliser les inspections officielles des productions végétales, afin de garantir la conformité des végétaux et produits végétaux vis-à-vis des réglementations européennes et internationales liées à leur circulation et aux organismes réglementés (Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP), Organismes de Quarantaine (OQ), Organismes de Quarantaine de Zones Protégées (OQZP), Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

Il est aussi en charge de la surveillance des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents pouvant affecter les végétaux, tel que la flavescence dorée. Ces surveillances sont généralement réalisées suite à des analyses de risques et à des remontées de problématiques/cas afin d'agir le plus précocement possible au sein des filières végétales du territoire.

Ces inspections ont pour but, suivant un triptyque prévention, surveillance et lutte, de prévenir l'arrivée et la dissémination d'organismes de quarantaine sur le territoire régional, national, européen et mondial.

MÉTHODOLOGIE

L'ensemble des méthodes d'inspection sont accréditées selon la norme **ISO CEI 17020**, pour les 4 domaines d'activités suivants :

LE PASSEPORT PHYTOSANITAIRE (PP)

Contrôle du respect des exigences sanitaires relevant de la réglementation relative à la circulation de végétaux et produits végétaux soumis au PP, chez les Opérateurs Professionnels par le biais d'inspections documentaires et techniques sur la traçabilité et le suivi sanitaire des plants au sein des entreprises et d'inspections des végétaux en culture et de leur environnement pour certains Organismes de Quarantaine (OQ) dits prioritaires durant la période végétative.

En 2024, **POLLENIZ** a réalisé ces inspections pour **3 autorités compétentes** que sont la DGAI (198 opérateurs inspectés), le CTIFL (5 opérateurs inspectés), et FranceAgrimer (12 opérateurs inspectés), représentant un total de **303 inspections**.



LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS ET ÉMERGENTS (SORE)

Des plans nationaux de surveillance, relatifs à des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents (ORE) dans différentes filières (Bois & forêt, Cultures légumières, Arboriculture, Grandes cultures, JEV, Viticulture, Pommes de terre) sont mis en œuvre par des méthodologies de piégeages et d'observations des cultures.

En 2024, plus de **200 ORE** ont été suivis, représentant plus de **1450 interventions**.

Quelques exemples de couples ORE/Filières :

- *Xylella fastidiosa* dans toutes les filières,
- *Popillia japonica* dans toutes les filières,
- *Bursaphelenchus xylophilus* en bois et forêt,
- *Carposina sasakii* en arboriculture,
- Grapevine flavescence dorée phytoplasma en viticulture,
- *Anoplophora chinensis* en bois et forêt et JEV,
- *Tobamovirus fructirugosum* (Tomato brown rugose fruit virus) en cultures légumières,
- *Pantoea stewartii*, en grandes cultures,
- *Ralstonia solanacearum* en pommes de terre,
- *Pityophthorus juglandis* en JEV.

L'EXPORT

POLLENIZ réalise des inspections en culture ou de lots avant départ, pour vérifier la conformité sanitaire vis-à-vis de la réglementation du pays importateur (**195 inspections en 2024**).

Quelques exemples de couples végétaux/pays inspectés en 2024 :

- Greffons fruitiers vers l'Afrique du sud,
- Végétaux d'ornement vers la Grande-Bretagne,
- Pommes vers le Vietnam,
- Bois sciés vers Mayotte,
- Ceps de vigne vers le Canada,
- Fruits et légumes à risques vers les départements et régions d'Outre-Mer.



Prélèvement

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



1018 inspections réalisées en 2024, représentant **2431** interventions :

- **Passeport Phytosanitaires :**
215 opérateurs inspectés,
303 inspections,
- **Surveillance des Organismes Réglementés dans l'environnement des productions ornementales :**
59 inspections,
- **Surveillance des Organismes Réglementés dans les 7 filières :**
370 inspections,
1450 interventions,
- **Export :**
195 inspections,
- **Contrôle des Mesures Ordonnées :**
56 inspections,
582 interventions,
- **Signalement d'organismes réglementés :**
37 inspections,
- **862** échantillons analysés pour **33** organismes nuisibles recherchés,
- **33** analyses positives pour **8** organismes réglementés ou analogues,
- **148** pièges suivis sur la région en 2024 pour différentes problématiques sanitaires.

LE CONTRÔLE DES MESURES ORDONNÉES PAR L'ÉTAT (CMO)

Interventions suite à la découverte de foyers grâce aux inspections, aux piégeages, à des signalements de particuliers ou de professionnels, ou lors de recontrôles, à la demande du SRAI.

Quelques exemples de foyers en CMO en 2024, représentant **582 interventions** :

- *Rhynchophorus ferrugineus*,
- Virus de la Sharka,
- *Scirtothrips dorsalis*,
- *Erwinia amylovora*.

PLAN D'INTERVENTION SANITAIRE D'URGENCE (PISU)

Pour différents Organismes de Quarantaine Prioritaire (OQP), la Direction Générale de l'Alimentation met en place des plans nationaux d'urgence, ou Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU). Ces plans visent à préparer les services de l'État dans la mise en place de mesures de lutte contre un OQP spécifique dans le cas d'une suspicion ou d'une confirmation de foyer. Un plan d'urgence est activé lorsqu'un prélèvement positif d'un OQP est découvert et confirmé.

Dans le cadre de la préparation des services de l'État à la mise en place des mesures de lutte contre l'OQP, un important travail de fond en cartographie a été réalisé par **POLLENIZ** en fin d'année.



Prélèvement bois

ÉVOLUTION 2023/2024

Entre 2023 et 2024 le règlement européen ainsi que des règlements délégués, relatifs à la santé des végétaux, ont été mis en application et imposent, entre autres, des nouvelles surveillances annuelles ou pluriannuelles dans les différentes filières de production (arboriculture, viticulture, maraîchage...) sur les Organismes Réglementés et Émergents.

En 2024, **2 404 jours de délégation d'État** ont été réalisés contre 2 247 jours en 2023. Cette hausse de **157 jours** est notamment liée à l'augmentation des surfaces à surveiller dans le cadre des CMO et de l'accroissement de la surveillance du territoire.

Toutes les missions 2024 ont été réalisées grâce à une équipe compétente et engagée qui a permis de relever les défis.

L'année 2024 a été marquée au niveau du Service inspection par :

- L'obtention de l'agrément OVS 2025 - 2030 qui permet à **POLLENIZ**, à travers le Pôle Santé du Végétal de jouer un rôle essentiel dans la protection de la santé des végétaux en Pays de la Loire, avec comme missions, la surveillance, la prévention et la lutte contre des organismes sanitaires impactant les végétaux et leurs filières. L'obtention permet la continuité des missions de service public dans le cadre des missions déléguées sur la santé des végétaux.
- La gestion des trois foyers de *Rhynchophorus ferrugineus* au Sables d'Olonne (85), Herbignac (85) et Saint-Lyphard (44),
- L'éradication de différents foyers dont *Scirtothrips dorsalis* en pépinière,
- La contribution du Pôle Santé du Végétal en tant que membre du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), sur le schéma sanitaire régional et les Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif (PSIC),

- La poursuite de la participation au plan d'action avec la filière viticole sur la flavescence dorée, ayant permis la prospection de plus de 1400 hectares de vigne et en deux ans, la formation de plus de 500 professionnels viticoles,
- La poursuite de la contribution depuis 2023, à travers le Pôle Santé du Végétal, au PSIC de la flavescence dorée dans la filière viticole visant à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (publics et privés), pour agir collectivement en faveur de la santé des végétaux sur le territoire, et ceci par différents leviers :
 - La coordination et la collaboration entre différents acteurs, tels que les viticulteurs, les chercheurs, les organismes publics permettant de mutualiser les ressources, les connaissances et les bonnes pratiques pour une meilleure gestion sanitaire,
 - La prévention par des actions de formation et de sensibilisation qui permettent de diffuser les bonnes pratiques sanitaires, d'informer sur les nouvelles menaces sanitaires et d'adopter des stratégies de lutte efficaces,
 - La surveillance continue des cultures, par les différents acteurs, afin de détecter précocement des organismes nuisibles et de mettre en place des mesures préventives adaptées,
 - La réorganisation du service afin que le Pôle Santé du Végétal pilote uniquement les missions déléguées, les missions d'intérêt général et collectif d'actions sanitaires en faveur des végétaux, dans le but de garantir à l'État une totale indépendance et impartialité des missions conduites,
 - Les services privés aux adhérents de **POLLENIZ** sont à présent pilotés par le Pôle Services aux Professionnels.

PERSPECTIVES 2025

- La pérennisation du Service inspection avec le renforcement de la structuration du service, la montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs et l'ouverture à des recrutements,
- La mise à disposition de l'expertise du Service Inspection au Pôle Services aux Professionnels dans ses services privés aux adhérents de **POLLENIZ**,
- La continuité du rôle essentiel dans la protection de la santé des végétaux en Pays de la Loire, avec comme missions, la surveillance, la prévention et la lutte contre des organismes sanitaires impactant les végétaux et leurs filières, avec notamment le maintien des missions de service public dans le cadre des missions déléguées sur la santé des végétaux,
- La continuité de garantie à l'État d'une totale indépendance et impartialité des missions conduites,
- La participation du Pôle Santé du Végétal en tant que membre du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), sur le schéma sanitaire régional et les Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif (PSIC), et en tant que membre du Comité Régional Épidémiosurveillance et Agriculture (CREA) animé par la chambre d'agriculture,
- La contribution du Pôle Santé du Végétal au développement des PSIC des filières végétales, avec notamment la coordination et la collaboration entre les différents acteurs, les actions de formation et de sensibilisation,
- La participation aux projets PARSADA MOBACCLIM et Développement expérimental en agriculture Région Pays de la Loire TELEFLAV.

ÉPIDÉMIOLOGIE CULTURES ORNEMENTALES



Noémie JACQUEMIN
Chargée de mission
épidémiosurveillance
cultures ornementales

Animation du réseau d'épidémiosurveillance et rédaction du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) pour la filière cultures ornementales (horticulture et pépinière).

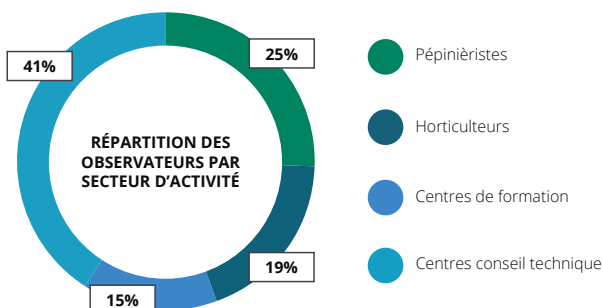


OBJECTIFS

- Animer le réseau d'épidémiosurveillance de la filière horticulture et pépinière d'ornement sur la région et diffuser via le Bulletin de Santé du Végétal, une information fiable, objective et actualisée sur la situation phytosanitaire locale,
- Maintenir, par le nombre et la qualité, les observations du réseau Surveillance Biologique du Territoire ornement,
- Encourager la surveillance des cultures, des populations d'auxiliaires et de ravageurs pour favoriser la régulation naturelle et l'anticipation des risques phytosanitaires,
- Promouvoir les stratégies de lutte biologique et de méthodes alternatives,
- Réduire l'usage des produits phyto-pharmaceutiques.

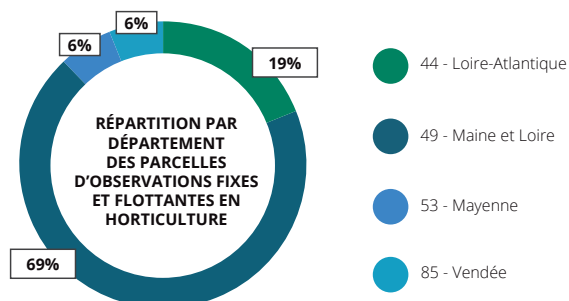
OBSERVATIONS ET PARCELLES

En 2024, les BSV ont été rédigés sur la base d'un réseau de **32 observateurs** dont 27 personnes réalisant des suivis sur parcelles fixes (piégeages et observations visuelles) et parcelles flottantes. Parallèlement à ces suivis, d'autres observations ont été réalisées hors protocole par des producteurs et techniciens/conseillers itinérants.

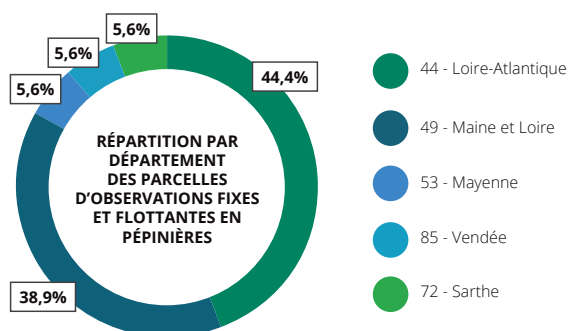


Le réseau de parcelles d'épidémiosurveillance était constitué de **29 parcelles fixes** (21 pour du piégeage et 8 pour des observations visuelles) et **26 parcelles flottantes**. Parallèlement à ces suivis,

d'autres observations informelles ont été réalisées hors protocole par des producteurs et techniciens/conseillers itinérants. Vous trouverez ci-dessous les graphiques de répartition des parcelles d'observations en horticulture et pépinière par département.



Au total : 16 parcelles d'observations fixes et flottantes sont suivies en horticulture.



Au total : 18 parcelles d'observations fixes et flottantes sont suivies en pépinières.

BSV, LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION

13 publications du BSV ont été réalisées sur l'année 2024 (12 BSV ont été publiés sur la période allant d'avril à fin octobre et un BSV bilan sanitaire en période hivernale).

Chaque BSV est mis en ligne sur les sites internet de la DRAAF, de la Chambre régionale d'agriculture et de **POLLENIZ**.

Une fois en ligne, un e-mail de notification est envoyé à tous les abonnés au BSV (532 destinataires), pour les inviter à le consulter.

Avant sa diffusion, le BSV est relu par échange de mails avec les partenaires de différentes structures, à savoir Bureau Horicole Régional, Fleuron

d'Anjou, Chambre régionale d'agriculture, Ripert, SRAI, **POLLENIZ**. Dans la semaine d'élaboration d'un BSV, les partenaires reçoivent le projet pour relecture le jeudi soir ou vendredi matin et la mise en ligne est réalisée le vendredi après-midi.

Préalablement à la rédaction du BSV et en l'absence de base de données nationale opérationnelle pour la filière ornement, les observations sont saisies par les observateurs dans trois outils Excel différents selon les suivis effectués (suivi par piégeage, suivi de parcelles fixes, suivi par veille).

FORMATION ET VISITES TECHNIQUES

Une formation portant sur « la méthodologie d'observations des cultures vis-à-vis des organismes nuisibles » a été organisée le 08/10/2024. Elle a été animée par le responsable du service Santé du Végétal de **POLLENIZ**, sur le site de Terra Botanica à Angers et elle a réuni **12 observateurs**.

Par ailleurs, il y a eu **6 visites d'observateurs** sur le terrain pour organiser les observations ou pour des appuis individuels aux notations. De plus, des appuis à l'identification ont été réalisés par mail ou téléphone sur demande, tout au long de l'année.

RÉUNIONS TECHNIQUES

Le Comité Technique Opérationnel (CTO) annuel a réuni **9 personnes** le 7 décembre dernier, dont l'animatrice filière afin de dresser le bilan SBT annuel de la filière ornement et envisager les perspectives 2025.



Pyrale du Buis

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



32 observateurs dont 27 personnes réalisant des suivis sur parcelles fixes (piégeage et observations visuelles) et parcelles flottantes.

29 parcelles fixes (21 pour du piégeage et 8 pour des observations visuelles).

26 parcelles flottantes.

Répartition en nombre des parcelles de suivis de pièges selon les départements

	44	49	72	85	TOTAL
<i>Duponchelia fovealis</i>		9			9
<i>Tordeuse européenne de l'oeillet</i>		8	1		9
<i>Pyrale du Buis</i>	1	2			3 + 20 en JEV

ÉPIDÉMIOLOGIE ARBORICULTURE



Stéphane LAMARCHE

Chargé de mission
épidémiosurveillance
Arboriculture

L'épidémiosurveillance répond à un triple objectif : elle garantit la Surveillance Biologique du Territoire, ses données collectées alimentent une base de données nationale (Epiphyt) et un Bulletin de Santé du Végétal est publié à l'échelle régionale.



Les **Bulletins de Santé du Végétal (BSV)** informent les agriculteurs et leurs conseillers en temps réel, sur l'état sanitaire et les risques des cultures. Un outil d'aide à la décision qui alerte sur l'état sanitaire des productions végétales.

3 OBJECTIFS :

- **Détecter précocement les organismes nuisibles pouvant avoir un impact sur les rendements ou la qualité des cultures,**
- **Garantir l'absence de certains organismes pour l'exportation notamment,**
- **Établir l'état phytosanitaire du territoire.**

Cet état des lieux doit permettre de réduire et d'améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires. La collecte de données repose sur un réseau d'observateurs, des suivis biologiques et de la modélisation des risques phytosanitaires.

Le réseau arboriculture fruitière des Pays de la Loire est constitué de **37 parcelles fixes**, situées en vergers de pommiers et de poiriers. Les 16 observateurs qui assurent les suivis sont des techniciens, des producteurs et des salariés de **POLLENIZ**, avec, à minima, une observation tous les 15 jours de mars à juillet.

Les moyens alloués à la filière arboriculture fruitière sont adaptés à l'enjeu fort de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les objectifs sont de maintenir le dimensionnement du réseau d'observation et du réseau météo et de cibler des suivis spécifiques apportant de la plus-value au BSV comme l'observation biologique des projections de spores de tavelure (*Venturia inequalis*) et le suivi biologique du vol retour du puceron cendré à l'automne.

PERSPECTIVES 2025

- Assurer les suivis biologiques et la modélisation,
- Ajuster les suivis par piégeage (répartition, durée),
- Appui à la reconnaissance – fiches d'identification des insectes suivis,
- Reconduire le piégeage des pucerons cendrés à l'automne,
- Proposer une formation aux observateurs (punaises et/ou résistances aux PP).

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



22 BSV arboriculture
37 parcelles fixes
179 pièges
9 stations météorologiques
2 capteurs de spores
16 observateurs



Dégâts de mineuse cerclée (*Leucoptera malifoliella*)

ÉPIDÉMIOLOGIE JARDINS ESPACES VÉGÉTALISÉS INFRASTRUCTURES



Francine GASTINEL

Chargée de mission
épidémiosurveillance
JEVI (Jardins, Espaces
Végétalisés et
Infrastructures)

Accompagnement et veille à destination des particuliers et des détenteurs d'espaces végétalisés non agricoles (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) avec pour but la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la mise en place de techniques alternatives.



OBJECTIFS

- Mettre en place une veille sur le territoire vis-à-vis des bioagresseurs des plantes susceptibles d'engendrer des dommages économiques (filieres professionnelles de production), environnementaux (menaçant la survie des végétaux) ou à l'encontre d'organismes nuisibles réglementés.
- Accompagner les particuliers et les détenteurs d'espaces végétalisés non agricoles (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) vers une diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la mise en place de techniques alternatives.

LES ENJEUX

- Enjeu de Surveillance Biologique du Territoire, avec la mise en place d'une veille vis-à-vis d'organismes émergents et/ou réglementés et de suivis réguliers et annuels des ravageurs dits de qualité (effet réchauffement climatique).
- Outil d'informations traitant du sujet des produits phytosanitaires de manière neutre, à destination de tous.
- Rédaction d'une information épidémiologique fiable, régulière, objective et prévisionnelle, nécessaire à la bonne application des produits de biocontrôle.
- Vulgarisation scientifique des informations phytosanitaires.
- Accompagnement des particuliers et des professionnels (espaces verts) quant à la bonne utilisation des produits de biocontrôle et des substances de base.
- Informations sur la reconnaissance, la présence et la pression sanitaire auprès des jardinerie, dont les vendeurs (conseillers des particuliers).
- Réduction des volumes de produits phytosanitaires utilisés par les particuliers et les zones non agricoles.

- Nécessité d'un bulletin d'information, exprimée par des sociétés et des associations de jardiniers amateurs (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, Société Nationale d'Horticulture de France, Jardinots, Jardins de France, etc.).
- Aide au diagnostic et à la reconnaissance des bioagresseurs, notamment pour les jardiniers amateurs (publics non professionnels, non formés).
- Utilisation de protocoles nationaux pour l'observation.



Piège vecteur nématode du pin

MÉTHODOLOGIE

- Guide des protocoles SNHF : **107 couples cultures hôtes / bioagresseurs + 8 fiches de flore exotique envahissante + 27 fiches d'auxiliaires naturels.**
- Guide des protocoles Plante & Cité.
- Maquette BSV régionale.
- Lettre de mission de l'animateur filière.
- Comité Technique Opérationnel annuel, composé des représentants de la filière : il fixe les priorités en lien avec les consignes nationales et régionales.

SYNTHÈSE RÉGIONALE

Depuis 2022 et après 12 ans de fonctionnement, la filière JEVl ne bénéficie plus régionalement de crédits au titre du **Plan Écophyto**. Néanmoins, via le BOP 206, la DRAAF Pays de la Loire maintient son financement, avec pour réorientation principale le rapprochement avec des thématiques portées par la **SORE**, la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Émergents.

En lien avec cette nouvelle orientation, le contenu du **BSV JEVl** a évolué depuis 2 ans. Sa construction s'est faite en suivant l'ancienne forme mais avec l'ajout de la rubrique « À surveiller » et la présentation, dans chaque numéro, d'un organisme nuisible réglementé ou émergent. Il comprend maintenant les rubriques suivantes :

- "Jardins Ornementaux",
- "En Bref",
 - Jardin d'ornement,
 - Potager,
 - Verger,
 - Espaces ruraux (selon les observations),
- "À surveiller",
- Portail Écophyto PRO en JEVl,
- Site internet pour jardiniers amateurs : Jardiner Autrement.

À l'instar des autres filières professionnelles, des notes nationales viennent régulièrement enrichir ce bulletin.

Plusieurs réunions se sont également déroulées, à la fois pour organiser la filière mais également pour animer le réseau des observateurs :

- **1 CTO** (Comité Technique Opérationnel) a été organisé le 02/12/2024 en visioconférence (13 participants, 4 excusés) avec pour Ordre du jour :

1. Bilan filière BSV JEVl en Pays de la Loire - Focus / suivis complémentaires à la SORE,
2. Perspectives - Focus / base de données,
3. Questions diverses.

- **2 visites au jardin** se sont déroulées les 27/06/2024 et 25/09/2024 : respectivement **13** et **8 participants** et **1** et **5 excusés**. Journée d'échange entre observateurs sur les thématiques suivantes « Difficultés phytosanitaires rencontrées au jardin et solutions apportées. Échanges de pratiques entre jardiniers ».
- Réunion en distanciel avec les observateurs JEVl avant chaque parution des BSV JEVl.



Une journée au jardin avec les observateurs du BSV JEVl

ÉVOLUTION 2023-2024

En 2024, les observateurs ont de nouveau changé d'outil pour saisir leurs observations. Il s'agit de l'**Espace Collaboratif IGN**. Après une période de prise en main, ils ont souhaité le conserver.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION

Les **BSV** sont les outils résultant de cette action. Ils sont consultables gratuitement sur notre site internet (et DRAAF et Chambre d'agriculture PL) et sont envoyés par mail aux abonnés.

Un bulletin bilan synthétise le suivi sanitaire de l'année 2024.

En 2024 et malgré une légère baisse des chiffres clés par rapport à 2023, la filière JEVI s'est maintenue, permettant de conserver la remontée d'observations phytosanitaires régulières et nombreuses, de sensibiliser les observateurs à la vigilance à adopter vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés et émergents et de poursuivre son réseau de piégeage et d'observations complémentaires à la **SORE**. Pour cette dernière action, la filière **BSV JEVI** a montré la capacité de mobilisation de son réseau d'observateurs : réseau de sentinelles représentant un grand intérêt pour les suivis complémentaires à la **SORE**.

PERSPECTIVES 2025

Mise en place d'un groupe WhatsApp pour les observateurs du BSV JEVI.



Potager

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



228 suivis couple plante hôte/bioagresseur, dont suivis par piégeage pour 4 ravageurs : pyrale/buis, processionnaire/pin, mineuse/tomate, carpocapse/pommier.

45 observateurs répartis dans les structures suivantes : services espaces verts, POLLENIZ - GDON, jardiniers amateurs, organismes techniques, professionnels, enseignement.

1 568 observations.

10 bulletins JEVI d'actualité sanitaire ont été réalisés en 2024, entre avril et septembre.

1 bulletin bilan a également été publié en décembre.

783 abonnés au Bulletin JEVI

SUIVI DES EFFETS NON INTENTIONNELS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT



Jérémy GOURDIEN

Responsable de site
POLLENIZ
Loire-Atlantique

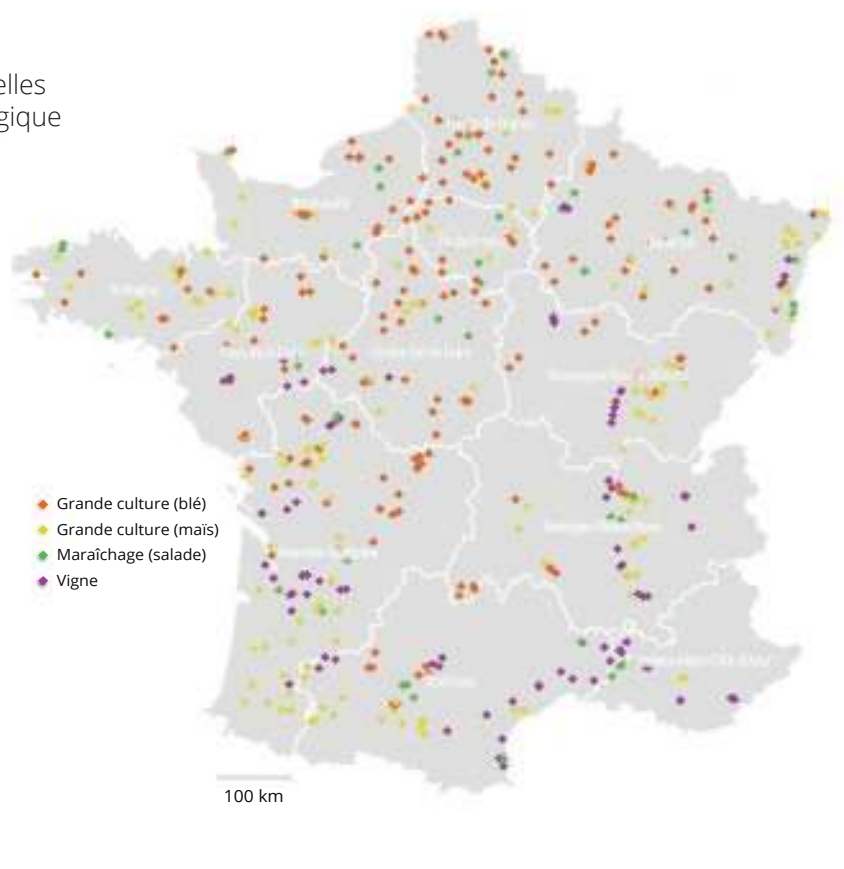
Du point de vue réglementaire, par définition, la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement par la collecte de données de référence sur un réseau de parcelles identifiées.



RÉSEAU - VUE D'ENSEMBLE - 500 ENI

500 parcelles

- Fixes
- Pluriannuelles
- 20% biologique



L'objectif est de chercher à détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune par la détection et le suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de biodiversité. Cette mission est précisément fléchée dans le plan national Ecophyto - Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et les impacts : - Action 12 : Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement (biodiversité, sol, pollinisateurs).

Le **réseau 500ENI**, est constitué de **500 parcelles** (vignes, grandes cultures et maraîchage) à l'échelle nationale, **33 en Pays de la Loire**, conduites en agriculture biologique, raisonnée ou conventionnelle. Le principe est de suivre et prélever dans le temps des

espèces bio-indicatrices réparties dans 4 taxons (vers de terre, plantes herbacées de bords de champs, oiseaux et coléoptères), sur des parcelles de référence selon des protocoles « experts » (Muséum National d'Histoire Naturelle, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Université de Rennes) ; conjointement à l'enregistrement des pratiques agricoles (gestion de la bande enherbée, produits phytosanitaires appliqués, travail du sol,...), des itinéraires techniques et des données paysagères.

L'analyse des données collectées, permet d'envisager à terme une gestion officielle du risque lié à l'utilisation des **produits phytosanitaires** et d'alimenter des études spécifiques sur les effets présumés de certaines molécules ou familles de produits.

En Pays de la Loire, l'animation de cette mission est confiée à **POLLENIZ**. Les observations sont réalisées par 5 techniciens de la Chambre Régionale d'Agriculture pour 3 taxons (vers de terre, flore, coléoptères, itinéraires techniques des parcelles) et de 2 techniciens de **POLLENIZ** pour les oiseaux. L'animateur a en charge la totalité des observations sur une parcelle (au Lycée de Briacé au Landreau-44).

D'un point de vue technique, les protocoles appliqués tous les ans sont les suivants :

- **Flore** : relevé des espèces sur 10 quadrats de 1m² dans la bande enherbée (BH), sur la base d'une liste à recensement obligatoire de 100 espèces,
- **Oiseaux**: notation des contacts visuels et sonores en parcourant 1 transect de 150 m dans la BH pendant 10 minutes, 2 notations par an (avril/mai et mai /juin espacées de 4 à 6 semaines) ; espèces focales à notation obligatoire différentes selon la filière de production,
- **Coléoptères**: collecte des insectes à l'aide d'un filet fauchoir sur 2 transects de 20 pas dans la BH, 3 passages par an de fin avril à mi-juillet ; 14 groupes suivis,
- **Vers de terre**: protocole « Test-Bêche »

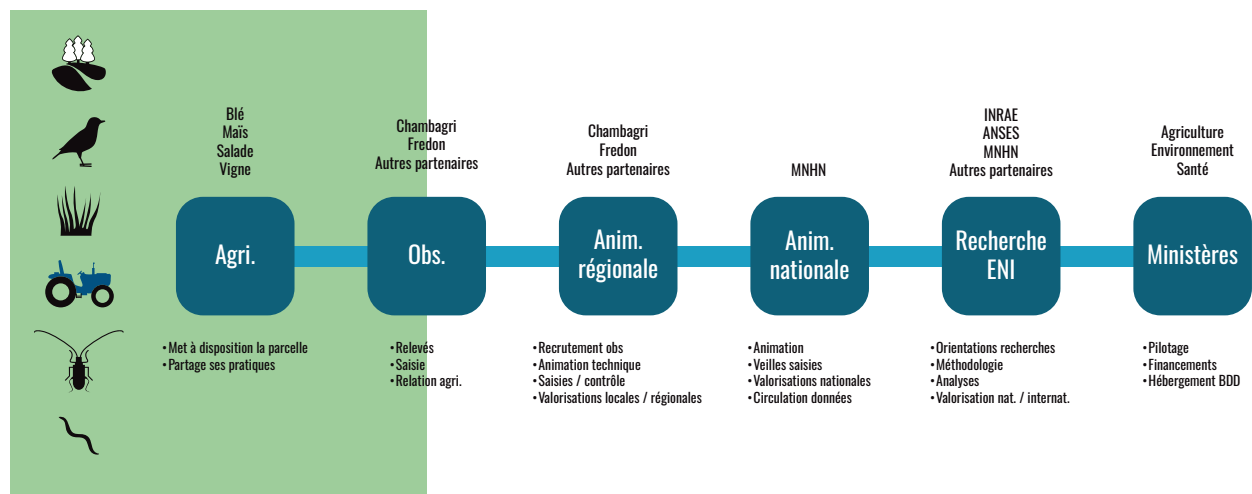
depuis 2019; extraction de 5 blocs de terre de 20x20x25 cm dans la parcelle, prélèvement des vers pour comptage et identification ; 1 passage par an, fin hiver/début printemps.

Le nouvel élan initié par le recrutement d'animateurs dédiés à la mission au niveau national (MNHN), dont la mission principale sera de développer la communication et la valorisation du travail accompli, va s'amplifier en 2025.

Le travail sur des fiches de restitution automatisées des données collectées à l'échelle de la parcelle va être finalisé et accessible à tous les observateurs. Cela permettra de parfaire la communication professionnelle et officielle vers les exploitants qui mettent leurs parcelles à disposition.

Ces derniers pourront aussi s'en servir pour valoriser ce partenariat et faire vivre le **réseau 500ENI** à différentes échelles. La temporalité des attentes et besoins des exploitants et autres représentants des mondes agricoles et environnementaux n'étant pas la même que ceux de la science et de la recherche pour qui l'exploitation et l'obtention de résultats probants ne peut se faire sans une accumulation importante de données dans le temps.

RÉSEAU - ORGANISATION



RÉSEAU - SUIVIS

Parcelle



Pratiques agricoles

- Interventions culturales
- Intrants (dont pesticides)



Vers de terre

- Dans la parcelle

Bord de champs



Parcelles et paysages

- Géographie
- Environnements
- Gestion des bords de champs

Oiseaux

- Paysage

Flore

- Bords de champs

Coléoptères

- Bords de champs

Coléoptères



CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Le réseau **500 ENI** est constitué de **500 parcelles** (vigne, grandes cultures et maraîchage) à l'échelle nationale.

33 parcelles en Pays de la Loire, conduites en agriculture biologique, raisonnée ou conventionnelle.





POLLENIZ

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

LA GESTION DES CHENILLES PHYTOPHAGES ET URTICANTES



Laurent ECKERT
Technicien



Maud LARDON
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité



Chloé CHEVALIER
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité

En 2024, les actions de **POLLENIZ** conduites contre les chenilles phytophages et urticantes ont ciblé principalement trois espèces : **la chenille processionnaire du chêne, le bombyx cul brun et la chenille processionnaire du pin.**

Plus ponctuellement, nous sommes également intervenus sur **la pyrale du buis et le bombyx à livrée**, espèces phytophages mais non urticantes.



Bombyx cul brun, processionnaires du chêne et du pin sont des formes larvaires de papillons de nuit, et malgré des cycles biologiques différents, ces trois espèces sont responsables des mêmes nuisances :

- **Sur les végétaux** : elles consomment une grande quantité de feuillage pour se développer, elles affaiblissent ainsi leurs arbres-hôtes, occasionnant des pertes de croissance et un préjudice esthétique, voire la mortalité des arbres en cas d'attaques sévères ou répétées.
- **Sur la santé publique** : à partir de leur troisième stade larvaire, ces chenilles développent un système de défense composé de poils urticants microscopiques et très volatils qu'elles portent par millions sur leurs segments dorsaux et qu'elles laissent dans leurs cocons et sur leurs lieux de passage. Le contact avec ces poils conduit à de l'urtication sur les membres exposés, à des réactions allergiques parfois graves et à des complications sévères en cas d'atteintes oculaires ou respiratoires.
- **Sur la santé animale** : atteintes oculaires, étouffements, nécrose des muqueuses, des babines ou de la langue conduisant parfois jusqu'à l'euthanasie de l'animal, principalement chez les chiens, les chevaux et les moutons.
- **Sur l'économie locale** : incidences financières pour les communes à forte activité touristique, les zones de loisirs ou l'hôtellerie de plein air.

Afin de prévenir les risques sanitaires liés à la présence de ces chenilles, d'une part, et de limiter leur prolifération et leurs nuisances d'autre part, **POLLENIZ** déploie plusieurs actions : de prévention par la communication, surveillance et lutte.



Bombyx cul brun



Processionnaires du pin



Processionnaires du chêne

PRÉVENTION

POLLENIZ, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les collectivités, met en place plusieurs actions de communication et de sensibilisation du grand public : animations, réunions publiques, diffusion de flyers, présence sur les réseaux sociaux, alertes auprès de nos adhérents...

Ces communications permettent à chacun de connaître le cycle biologique des espèces en cause, d'être informé des périodes et contextes à risque, et d'adopter en conséquence des gestes simples comme ne pas toucher aux chenilles ou aux nids, porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage, éloigner les personnes sensibles des zones potentiellement infestées, ... Ces actions de prévention sont principalement financées par les collectivités territoriales et par l'ARS.

SURVEILLANCE

POLLENIZ exerce également une surveillance de ces espèces, et notamment de leurs périodes d'émergence, à travers plusieurs sites d'observation régionaux et le monitoring annuel des vols de papillons.

LUTTE

POLLENIZ conduit également des campagnes annuelles de lutttes collectives :

- Contre les processionnaires du chêne et le bombyx cul brun, au printemps (en général de mi-avril à fin juin) ,
- Contre les chenilles processionnaires du pin, à l'automne (septembre à fin décembre).



Mésanges dans un nichoir installé sur un pin

En fonction de l'espèce, de son comportement et des méthodes existantes, **POLLENIZ** propose différentes méthodes de gestion des espèces qui peuvent être combinées pour augmenter l'efficacité de la lutte.

Pour la processionnaire du chêne et le bombyx cul brun, la technique de lutte s'appuie sur la pulvérisation de Bacille de Thuringe. Cette bactérie, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement, est appliquée sur le feuillage des arbres infestés. Ingérée par les chenilles en même temps que les feuilles qu'elles consomment, la bactérie les empoisonne en quelques jours.

Pour la processionnaire du pin, les techniques suivantes peuvent être exploitées :



Lutte microbiologique au Bacille de Thuringe (principe identique à celui décrit pour la processionnaire du chêne et le bombyx cul brun) : la bactérie est appliquée sur les aiguilles de pin.



Piégeage des papillons mâles à l'aide de pièges à phéromones, afin de limiter les accouplements et donc les pontes.



Échenillage mécanique, qui consiste à prélever et détruire les cocons contenant les chenilles.



Piégeage des chenilles lors des processions à l'aide d'**Écopièges®** installés sur le tronc des pins.



Prédation par les mésanges, en installant des nichoirs spécifiques pour favoriser leur reproduction. La mésange est une espèce prédatrice naturelle de la processionnaire du pin.

Toutes ces actions de lutte sont financées par les particuliers qui s'inscrivent auprès de nos services lors des campagnes de lutte collective, par les collectivités territoriales pour leurs espaces publics ou les interventions chez les particuliers si elles ont fait le choix de les financer en partie ou en totalité, par des syndicats de copropriété, entreprises ou autres organismes de droit privé.

ÉVOLUTIONS 2023/2024

PYRALE DU BUIS

Quelques demandes pour des espaces verts de collectivités de **Loire-Atlantique** ; sensiblement les mêmes que les années précédentes mais avec un niveau d'infestation moindre qu'en 2023.

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET BOMBYX CUL BRUN ET AUTRES

Campagne plus faible que l'an passé avec une baisse des inscriptions de particuliers et collectivités de Loire-Atlantique. Nous avons de nouveau connu un fort épisode de défoliations des chênes lié majoritairement à la tordeuse verte du chêne engendrant de l'inquiétude et un grand nombre d'appels. De même un épisode de pullulation de Lithosie quadrille rencontré au mois d'août a créé de l'inquiétude lorsque les chenilles ont colonisé les façades, toitures, terrasses et jardins à la recherche de lichens. Des conseils et préconisations ont pu être donnés pour rassurer les personnes face à cette problématique.

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Comme les années précédentes dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire, des monitorings ont été réalisés à l'aide de pièges à phéromones disséminés sur le secteur côtier du département de Loire-Atlantique, pour une période comprise entre mi-juin et mi-septembre, avec un relevé hebdomadaire. Ceux-ci nous ont permis de constater un pic des vols de papillons lors des dernières semaines de juillet et la première d'août (soit un peu plus tôt qu'en 2023). Le nombre de papillons capturés était en hausse de plus de 50% par rapport à 2023 avec un taux d'infestation moyen et disparate sur le territoire constaté dans l'automne. Des cas de mortalité dans les nids de façon précoce ont été constatés, probablement la conséquence d'une hygrométrie automnale trop importante.

Concernant la lutte par pulvérisation, le nombre d'inscriptions de particuliers était assez fortement en baisse par rapport à 2023, mais légèrement en hausse au niveau des espaces verts communaux. Ceci peut en

CHIFFRES CLÉS



Processionnaire du chêne en Loire-Atlantique

844 arbres traités
51 communes participantes
59 particuliers

Processionnaire du pin en Pays de la Loire

Lutte collective
+ de 12 000 pins traités
200 communes participantes
1 200 interventions

Méthodes alternatives
2 857 cocons prélevés
81 Écopièges ® posés
92 nichoirs installés
149 pièges à phéromones posés

partie s'expliquer par un développement tardif des chenilles.

Comme chaque année, nous sommes intervenus sur la **commune de Pornic**, à leur demande, pour de l'échenillage mécanique, chez leurs administrés ainsi que sur leurs espaces verts, avec une demande un peu plus faible pour les particuliers que la saison passée. Le nombre de nids est sensiblement en baisse notamment chez les particuliers ou les espaces verts sur lesquels nous intervenons régulièrement. À noter que les communes sont de plus en plus intéressées par cette méthode alternative au traitement par pulvérisation. La campagne de piégeage des papillons, par mise en place et retrait de pièges à phéromones, a été reconduite cette année sur la commune de Saint-Nazaire.

La collaboration avec la **CARENE-Saint-Nazaire Agglo** initiée fin 2023, s'est concrétisée par l'élaboration d'un plan de lutte sur plusieurs de leurs espaces. Cela vient renforcer la lutte menée de longue date sur la **ville de Saint-Nazaire**.

PROJET INRAE / URTIQUAND

La processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa*, est une espèce inscrite depuis 2022 au code de la santé publique et soumise à réglementation en tant qu'espèce dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. C'est une espèce très urticante car fortement émettrice de « poils ». Elle est inféodée à des arbres, principalement des conifères forestiers, mais également très présente en milieu urbain. L'exposition à ces poils urticants entraîne chez l'être humain des réactions allant de l'urticaire de contact au choc anaphylactique (dans de rares cas), en passant par diverses autres affections de la peau, des yeux, des voies respiratoires... Chez les animaux domestiques, les chiens par exemple, elle peut entraîner entre autres des nécroses des tissus de la bouche, et parfois des cas d'œdème, qui peuvent s'avérer mortels pour l'animal.

L'occurrence du risque au cours de l'année et sur le territoire national évolue sous l'effet de changements globaux (dérèglement climatique en premier lieu, mais aussi évolution de l'offre et de la demande dans le secteur horticole impactant les continuités écologiques entre villes et forêts). Ces changements affectent la gestion de cet insecte et la prévention des risques qui lui sont associés.

Le dérèglement climatique entraîne chez cet insecte une plus grande variabilité de ses périodes de présence au cours de l'année et notamment des processions de nymphoses. Dans certaines régions, certaines années, on constate un allongement de la période à risque majeur. Cette variabilité grandissante et l'imprévisibilité qui en résulte affectent le déclenchement des actions de biocontrôle visant un stade de développement donné, ainsi que les actions d'information du public sur les périodes de risques.

Le **projet URTIQUAND** de mise en place de pièges à phéromones connectés permettant le suivi des émergences de papillons de processionnaire du pin, vient en appui des recherches visant à améliorer la gestion de ce risque sanitaire. Il est important de prédire les périodes à risques en fonction de la météo (comme pour les pollens) et de pouvoir informer nos adhérents, spécifiquement les collectivités, sur les périodes propices au déclenchement de la lutte.

Ayant maintenu un lien privilégié avec l'**INRAE** pour améliorer notre compréhension de la biologie de l'espèce, nous avons naturellement répondu positivement à cette demande de participation à ce nouveau projet de recherche intitulé **URTQUAND**. Précédemment nous avons pu être associé au projet **ANSES-OSTILS**, coordonné par l'**INRAE-URZF**, avec pour objectif d'établir un classement des essences de conifères selon leur niveau d'attractivité pour la chenille processionnaire du pin.

Le nouveau **projet URTIQUAND** a pour but la construction d'un réseau de surveillance du vol de l'espèce en temps réel par la mise en place de pièges connectés et donc autonomes. La capture des papillons de l'espèce nous permettra de nous renseigner sur le calendrier d'émergence des chenilles en fonction des territoires et de l'année.

Il s'agira de fournir des prévisions plus fiables et à terme d'être l'outil qui permettra de produire en routine des alertes sur les risques d'urtication pour la population et de fournir des préconisations pour les périodes de lutte.

En fonction du patron de captures des papillons mâles au cours de l'été et des conditions climatiques et atmosphériques rencontrées au niveau local, le modèle est conçu pour indiquer les dates d'apparition, de disparition et les pics de présence des différents stades de développement de l'insecte, dont les stades cible de la lutte et les stades à risque.

L'INRAE est un établissement public à caractère scientifique et technologique dont les missions sont de produire et diffuser des connaissances pour répondre aux enjeux de société dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement. Son Unité de Recherche de Zoologie Forestière (URZF, centre INRAE Val de Loire, Orléans) a spécifiquement pour mission de produire des connaissances portant sur la réponse aux changements globaux des insectes forestiers. Son modèle d'étude principal est la processionnaire du pin depuis plus de vingt ans.

Voici pour **POLLENIZ**, les grandes lignes et étapes du projet :

- Achat, pose et suivi des pièges à phéromones (autonomes et connectés) sur les deux sites retenus (un en Vendée et un en Loire-Atlantique). Il s'agit, sur des zones de forte présence en chenilles processionnaires du pin, d'installer au démarrage du projet au minimum **3 pièges par secteur** (la portée d'un

piège est d'une trentaine de mètres) avec un espacement préconisé entre pièges de **500 m à 5 kilomètres** selon le territoire,

- L'objectif est de capturer **200 à 300 papillons** par secteur pour disposer d'un seuil minimum nécessaire à l'interprétation des données. Déjà présents sur le terrain, notre participation au projet s'intègre et se coordonne avec les déplacements déjà prévus par les équipes de **POLLENIZ** dans la lutte contre la chenille processionnaire du pin,
- Faire le lien avec les communes des secteurs concernés,
- Déploiement du réseau sur trois années avec évaluation, repositionnement des pièges et stabilisation,
- Les premières poses ont été réalisées en Juin 2024,
- Les premières données collectées en octobre 2024



Pièges à phéromones autonomes et connectés

Rappel : Pourquoi participer ?

- Nous confirmer comme l'interlocuteur spécialiste référent sur le sujet en Pays de la Loire,
- Disposer en libre accès aux données scientifiques justifiant et permettant d'analyser notre protocole de lutte,
- Mieux connaître le pic de descente des chenilles pour ajuster (anticiper) nos actions de lutte et éventuellement à terme développer un système d'alerte à destination de nos

adhérents.

Pilotage NEOVIZ GROUP : Alain BULTEAU

Pilotage POLLENIZ : Jérémy GOURDIEN / Laurent ECKERT et Sébastien BRARD

Pilotage INRAE – URZF : Jérôme ROUSSELET Chargé de recherche en entomologie forestière et biologie des populations

En échange de disposer de partenaires sur le terrain, **l'INRAE** fournit la formation des équipes, l'accès à l'ensemble des données récoltées nationalement et les bilans d'analyses.



- les maintenances des **Écopièges®** chez nos adhérents ainsi que ceux présents sur **Saint-Nazaire** ; la campagne de lutte par traitement microbiologique par pulvérisation, ainsi que celle par mise en place d'**Écopièges®**,
- l'échenillage mécanique sur les communes de **Saint-Nazaire, La Baule et Pornic**,
- la pose et l'entretien des nichoirs à mésanges chez nos adhérents ainsi que sur les communes de **Saint-Nazaire** et de **Saint-Brévin-les-Pins**.

POLLENIZ a de nouveau été sollicité en 2025 pour participer à un futur projet de recherche initié par **l'INRAE**. Il sera dans la continuité du **projet URTIQUAND**, avec des finalités sensiblement identiques mais axé sur les détections des processions.

Thaumetopoea pityocampa, la chenille processionnaire du pin



PERSPECTIVES 2025

Concernant les luttes collectives en Loire-Atlantique, pour l'année 2025, l'ensemble des actions menées en 2024 seront reconduites, à savoir :

- Pour les chenilles processionnaires du chêne et bombyx cul brun : la campagne de traitement microbiologique par pulvérisation,
- Pour les chenilles processionnaires du pin :
 - le piégeage des papillons dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire ainsi que sur les espaces verts des communes de **Saint-Nazaire**,



LA RÉGULATION DU FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES



Jérémy GOURDIEN
Référent régional
frelon asiatique

Suite à son introduction accidentelle dans le sud-ouest de la France (Lot-et-Garonne) en 2004, ce frelon prédateur d'abeilles originaire d'Asie s'est très vite répandu sur le territoire français. Il a été signalé en **Pays de la Loire** dès 2008 (Vendée).

En plus de son impact sur l'apiculture et la biodiversité, les risques vis-à-vis de la santé publique ont fait naître de nombreuses interrogations de la part des populations et des collectivités.

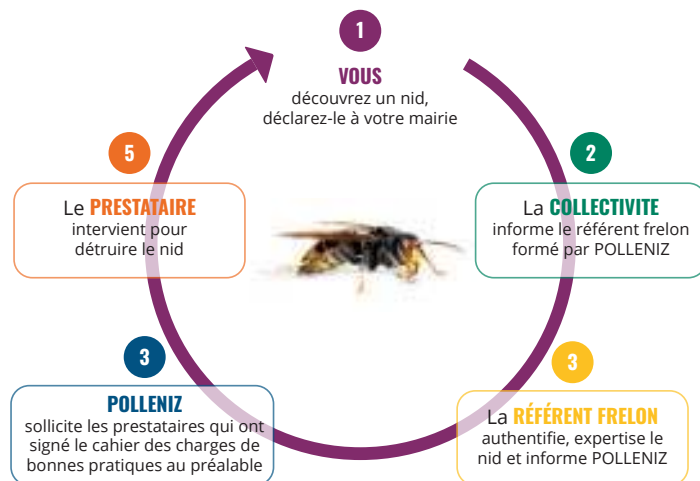


Depuis 2009, sous l'impulsion de l'État, **POLLENIZ** a mené une mission d'épidémiologie sur l'espèce visant à mesurer son expansion, accroître les connaissances scientifiques, informer et communiquer sur l'espèce et les bonnes pratiques de destruction. S'en est suivi en 2015, la création d'un **Plan d'Action Collectif** pour répondre aux besoins des collectivités et diminuer l'impact de l'espèce, en particulier sur la biodiversité et la santé publique.

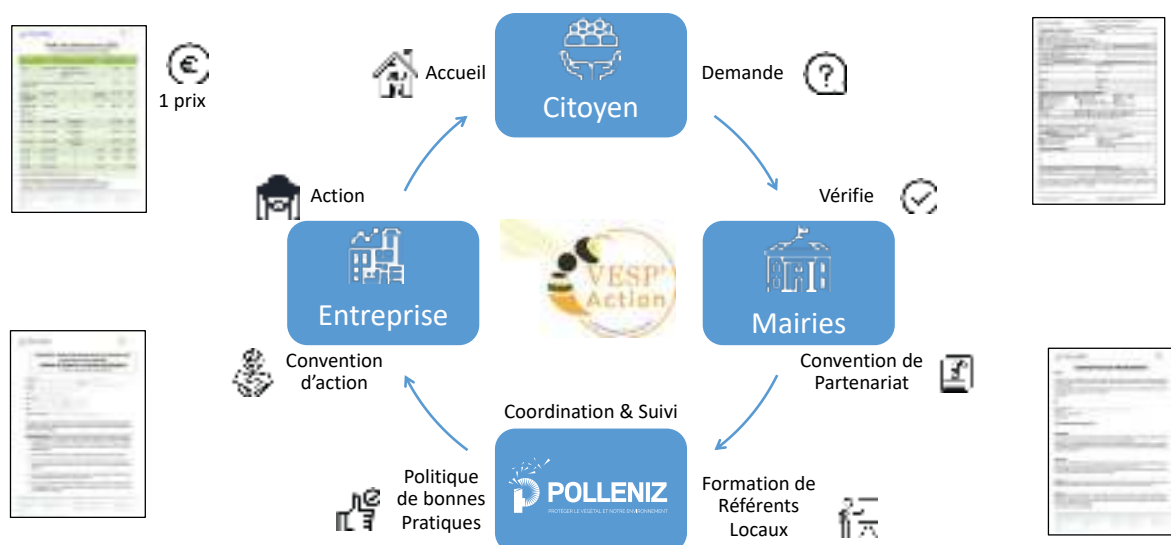
Ce dernier était axé sur une incitation à la destruction des nids au moyen d'une prise en charge financière partagée entre la collectivité et le particulier, avec le recours à des entreprises spécialisées respectant un cahier des charges et une charte de qualité.

D'un point de vue technique, il reposait sur les recommandations (réglementation, bonnes pratiques de destruction) de la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 ayant pour objet la définition des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon à pattes jaunes *Vespa velutina nigrithorax* sur les colonies d'abeilles domestiques sur le territoire national.

Suite à l'arrêt du financement régional, le PAC frelon a été remplacé en 2022 par le **VESP'Action**. Seule l'organisation financière a changé. La mission d'animation, de suivi administratif et technique étant désormais financée sur la base d'un forfait unique, sollicité auprès de chacune des collectivités souhaitant souscrire au schéma de lutte.



VESP'Action : Organisation générale



LES ENJEUX

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Vespa velutina nigrithorax est un ravageur des colonies d'abeilles et sa prédation est un facteur supplémentaire de fragilisation des colonies déjà affaiblies par bien d'autres facteurs (maladies, pesticides...). La présence du frelon asiatique est devenue économiquement inquiétante pour l'apiculture, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En plus des abeilles domestiques, le spectre des proies du frelon asiatique est large, ce qui suggère qu'il peut avoir un impact considérable sur la biodiversité locale d'insectes notamment sur les pollinisateurs sauvages.

La menace du frelon à pattes jaunes sur la biodiversité peut aussi se faire de façon indirecte à cause de l'impact négatif de mauvaises pratiques (piégeage massif, destructions des nids non respectueuses de l'environnement,...).

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Si l'agressivité du frelon à pattes jaunes en tant qu'individu n'en fait pas un ennemi des populations, sa faculté à défendre son nid de façon soudaine et violente pose problème. Conjuguée à une présence massive de nids en zone urbanisée, cela représente une source importante de risques de piqûres et un facteur de stress très important lors de la découverte de nids proches de populations sensibles ou de zones très fréquentées (parcs, campings, marchés de plein air...).

Enfin, un autre risque se fait jour avec la montée en puissance de la présence du frelon à pattes jaunes : celui lié aux initiatives de particuliers qui se lancent eux-mêmes dans la destruction de leur nid ou de groupes de personnes se lançant dans la destruction généralisée des nids sans prendre

les dispositions nécessaires, que ce soit au plan technique, réglementaire ou sécuritaire. Cela peut conduire à des accidents qui peuvent être lourds de conséquences.

MÉTHODOLOGIE

Au niveau réglementaire, le frelon est classé en danger sanitaire de catégorie 2, au titre de son impact sur les abeilles (arrêtés ministériels du 26/12/2012 et 29/07/2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales). Il figure également sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018, du MTES, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Les dangers sanitaires de catégorie 2 sont des dangers pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte, définies ou approuvées par l'autorité administrative.

Au niveau européen, le frelon à pattes jaunes est réglementé au titre des espèces exotiques envahissantes pour son impact sur la biodiversité (Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil).



Nid de frelons asiatiques

Le plan se déroule selon le triptyque suivant :

LA SURVEILLANCE

Le particulier est souvent considéré comme le premier observateur, car souvent à l'origine des signalements lorsqu'il découvre ou suspecte un nid. Diverses actions de communication portées par **POLLENIZ** et les collectivités permettent de maintenir un niveau d'information et d'alerte suffisant. La surveillance se base également sur la constitution d'un réseau élargi de référents-experts au sein de chaque collectivité volontaire. Des élus, agents, ou bénévoles sont formés par **POLLENIZ** à la reconnaissance de l'espèce et des nids. Leur mission est de vérifier chaque signalement de particulier et lorsque ceux-ci s'avèrent correspondre à du frelon asiatique, d'engager la procédure de demande de destruction via le remplissage d'une fiche de transfert de l'information remise à **POLLENIZ**.

LA PRÉVENTION

Même si *Vespa velutina* est déjà très présent sur le territoire ligérien, la prévention est toujours utile et importante, notamment pour :

- informer sur le cycle de développement de l'espèce selon les saisons (incitation à la recherche des pré-nids, plus facile à faire détruire...),
- informer sur la nécessité d'une remontée et transmission rapides des observations aux référents municipaux,
- ne pas banaliser les risques liés à la présence de l'espèce et ses enjeux,
- prévenir des risques encourus par les tentatives de destruction individuelles.

La prévention porte principalement sur un plan de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des élus.

LA LUTTE COLLECTIVE

Elle repose sur la destruction des nids réalisée par des professionnels de la désinsectisation. Pour répondre aux collectivités soucieuses de lutter contre l'insecte dans de bonnes conditions administratives, réglementaires et techniques, **POLLENIZ** s'est donné pour objectifs :

- d'apporter un service aux administrés, perçu comme une action mise en place par la collectivité,
- de mieux organiser les interventions afin de répondre rapidement aux demandes en périodes de pointe,
- de moraliser les pratiques des opérateurs, tant sur le plan réglementaire que technique et environnemental, garantissant de surcroît des destructions à des coûts maîtrisés et harmonisés sur l'ensemble du territoire,
- de s'assurer de la bonne couverture du territoire et augmenter ainsi l'efficacité de l'action,
- de faciliter le circuit « demande-réponse » : un interlocuteur unique, du signalement à la destruction.

En conséquence, afin de garantir que la lutte se passe dans de bonnes conditions, une charte régionale des bonnes pratiques a été élaborée pour encadrer les entreprises de désinsectisation prestataires volontaires. Elle reprend les points-clefs du mode opératoire conseillé par la note de service ministérielle (cf. plus haut).

Le coût des interventions est supporté par les collectivités et les particuliers. Chaque commune ou communauté de communes choisit le montant qu'elle veut allouer à la lutte et définit le taux de prise en charge qu'elle souhaite (en pourcentage, sous forme de forfaits...). La répartition 50-50% est la plus largement adoptée.

Depuis quelques années, le volume de référents (majoritairement agents de collectivités) formés est assez constant car le nombre de nouvelles communes signataires est désormais assez faible

et les formations sont surtout organisées lors de renouvellements ou turn-over des référents au sein des municipalités.

NOMBRE DE COMMUNES AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC POLLENIZ

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
2018	124	62	20	19	225
2019	114	46	19	19	198
2020	122	49	24	18	213
2021	122	53	22	9	206
2022	110	54	10	4	178
2023	110	48	12	0	170
2024	103	46	9	0	158

De manière générale, la tendance du nombre de communes adhérentes reste stable, même si pour 2024,on enregistre quelques arrêts sur les **3 départements**. La dynamique d'évolution de la population des frelons de 2024 peut expliquer ces arrêts : moins de frelons, moins de nids, moins de sollicitations auprès des communes par les particuliers, moins besoin de s'engager dans la lutte.

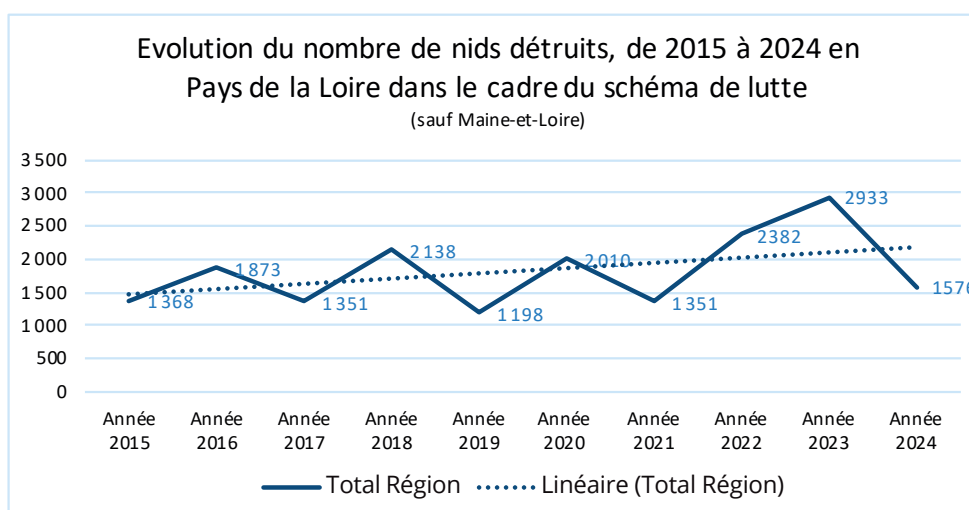
NOMBRE DE CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES SPÉCIALISÉS

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
2018	13	5	4	5	27
2019	15	10	4	4	33
2020	16	9	5	4	34
2021	21	7	4	2	34
2022	22	7	3	1	33
2023	22	7	1	0	30
2024	18	7	3	0	28

Excepté en **Loire-Atlantique**, le nombre de prestataires de service entrant dans la démarche demeure stable au niveau régional. La plupart des entreprises adhèrent au plan d'une année sur l'autre et les nouvelles se rapprochent d'elles même de **POLLENIZ** pour s'inscrire dans le système. La baisse en **Loire-Atlantique**, provient d'entreprise engagées assez récemment qui n'avait pas eu beaucoup, voire pas du tout de communes attribuées en 2023 et qui ont préféré ne pas se réengager.

NOMBRE DE NIDS DÉTRUITS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS SIGNÉES AVEC LES COMMUNES ET LES PRESTATAIRES

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
2015	1 329	39	0	0	1 368
2016	1 592	113	59	109	1 873
2017	1 102	116	7	126	1 351
2018	1 629	301	37	171	2 138
2019	959	95	22	122	1 198
2020	1 634	190	42	144	2 010
2021	1 183	94	17	57	1 351
2022	1 914	326	24	118	2 382
2023	2 653	250	30	0	2 933
2024	1 498	71	7	0	1 576



SYNTHÈSE RÉGIONALE : LA SITUATION EN PAYS DE LA LOIRE

Après une modification dans le cycle d'évolution des populations du frelon à pattes jaunes observée en 2023 (rupture de l'alternance entre une année de fort développement et une plus modérée), l'année 2024 est rentrée dans la « norme » et le nombre

de destruction a été très inférieur au record de 2023. Le constat s'est fait sur tous les départements concernés, ainsi qu'au niveau national. Les conditions météorologiques particulières (hiver et printemps pluvieux et humides notamment) ne semblent pas avoir été très favorables à l'espèce. Les colonies se sont développées tardivement, étaient peu nombreuses dans l'été et souvent de tailles assez modestes.

LE BUDGET VESP'ACTION

BUDGET INVESTI PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le tableau ci-après indique les montants investis par les collectivités, qui au regard du nombre de destructions qui évolue à la baisse, sont de facto inférieurs à l'année record 2023. Pour avoir une vision complète du coût de la lutte, à ce chiffre, il faudrait rajouter la prise en charge par les particuliers, qui normalement s'approche, du même montant que le coût des destructions de nids réalisées sur des espaces publics pour lesquelles les factures sont adressées directement en mairie et ne transitent pas par **POLLENIZ**.

POUR LA SARTHE

Après 2022, l'instauration d'un forfait unique pour pouvoir bénéficier de la mise en œuvre du schéma de lutte a été décidée. Après étude des coûts et temps passés par le personnel administratif et technique en charge de l'activité, **un montant de 325€** par commune signataire a été acté. Des simulations avec des montants différents et corrélés aux nombres de nids ont aussi été étudiées. Même si cela pouvait s'avérer plus « équitable et équilibré » pour les collectivités, la mise en œuvre nous semblait compliquée, fastidieuse et génératrice de temps (augmentation des démarches administratives et comptables). Cependant, il faut noter que pour s'adapter à la demande et aux moyens de certaines communes, notamment en **Sarthe**, en 2023, nous avons revu un peu ce système de forfait unique.

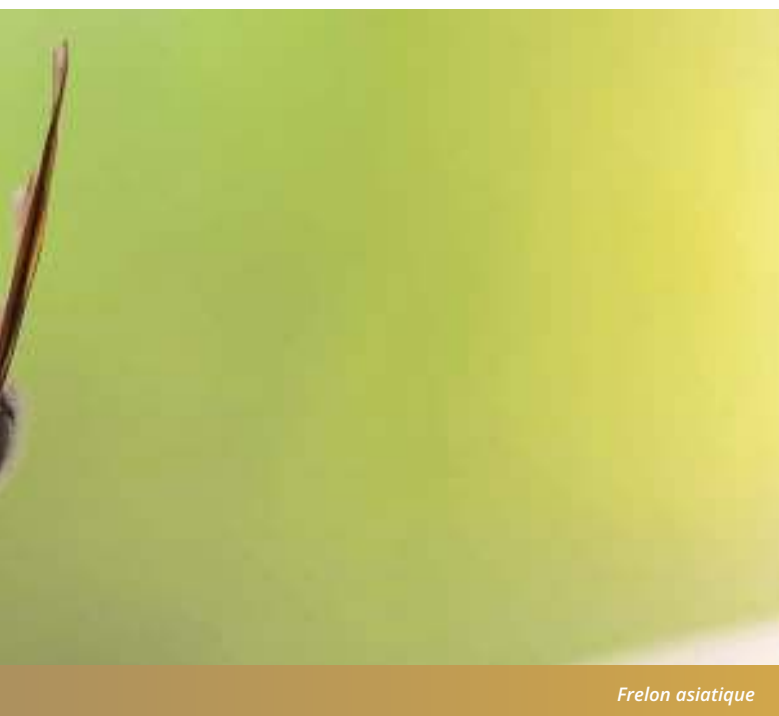
	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE
Budget investi par les collectivités en 2024 dans le cadre du VESP'Action	115 411 €	4 350 €	env 2000 €	0 €



PERSPECTIVES 2025

Un plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes rédigé par l'**AFSE (GDS/FREDON France)** avait été diffusé en avril 2024. Il avait pour objectif de cadrer la lutte et d'uniformiser les pratiques dans les territoires. En Région **Pays de la Loire**, cela s'est traduit par des rencontres de travail entre **POLLENIZ** et le **GDS Pays de Loire** pour évoquer son déploiement. Notre VESP'Action étant conforme à la stratégie nationale, il a été acté une continuité de celui-ci. De son côté, le **GDS** et son réseau apicole se chargeront du volet « lutte par piégeage » et de la remontée des informations de pression sur les ruchers.

L'avènement récent d'une loi spécifique (14/03/2025) visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole devrait accélérer la mise en application du **Plan National de lutte** et renforcer, via l'aspect réglementaire notre position sur le territoire, mais aussi, « obliger » davantage toutes les parties à s'engager dans la lutte..).



Frelon asiatique

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

1576 nids détruits en Pays de la Loire en 2024

41 référents communaux formés en 2024 lors de 5 sessions

820 référents communaux formés depuis 2015

158 communes signataires d'une convention avec POLLENIZ en 2024

28 conventions passées avec des prestataires de services spécialisés



LES ESPÈCES DE MOUSTIQUES INDIGÈNES ET LA DÉMOUSTICATION DE CONFORT



Cyril MALIDIN
Agent technique

Pour limiter la nuisance, une action de lutte collective est possible. Elle est encadrée par des textes nationaux et par un arrêté préfectoral annuel (ou pluriannuel). Elle permet, à l'échelle d'un territoire, d'être plus efficaces que des actions individuelles telles que l'usage d'aérosols, d'insecticides et autres produits potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé.



Le **Marais Breton** est un écosystème diversifié et complet comportant des zones de marais doux, saumâtres et salés qui constituent l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire et patrimonial. Celui-ci est également favorable à certaines espèces de moustiques dont l'abondance peut générer d'importantes nuisances auprès de la population mais aussi des problèmes de santé publique.

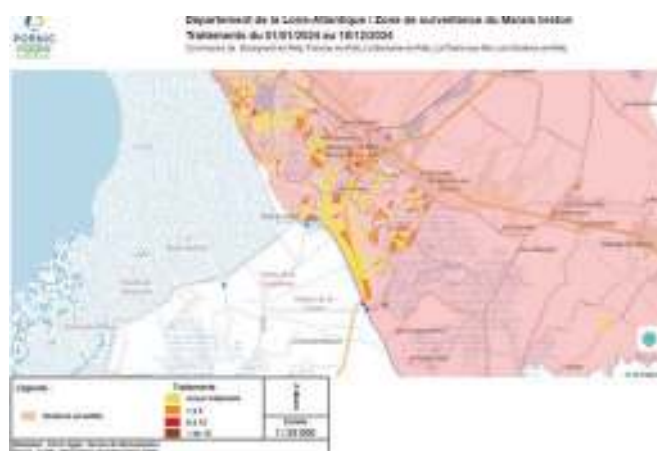
Dans l'optique d'en limiter les nuisances, une action de lutte collective est possible. Celle-ci est encadrée par des textes nationaux, transcrits dans des arrêtés préfectoraux annuels (ou pluriannuels). La lutte collective permet, à l'échelle d'un territoire, d'être plus efficace que des actions individuelles telles que l'usage d'aérosols, d'insecticides et autres produits potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé.

En 2024 sur le département de la **Loire-Atlantique**, la zone de surveillance du moustique définie par l'arrêté préfectoral s'étend sur **42 692 ha**. Deux secteurs géographiques sont concernés : **la Presqu'île guérandaise et le Marais Breton**.

Suite à la dissolution de **l'Entente Interdépartementale de Démoustication Atlantique (EID Atlantique)** fin 2019, la **Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz** a missionné l'association **POLLENIZ** pour assurer la démoustication de confort sur les **4 communes** qui en bénéficiaient auparavant : la Plaine-sur-Mer, Villeneuve-en-Retz, les Moutiers-en-Retz et la Bernerie-en-Retz.

L'Arrêté préfectoral portant délimitation des zones de lutte contre les moustiques ainsi que des mesures de traitement dans le département de **Loire-Atlantique** du 30/03/2023 autorise la lutte contre les moustiques indigènes sur ces 4 communes pour les années 2023 à 2026. Une note de **l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire** définit 7 espèces de moustiques

ciblées par la lutte parmi les **36 espèces** présentes sur la façade atlantique. Sur le territoire du **Marais Breton**, 5 de ces espèces-cibles ont été répertoriées par les agents de **POLLENIZ** en 2024.



LES ENJEUX

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Les espèces-cibles possèdent une ou plusieurs compétences vectorielles (capacité à transmettre une maladie d'une personne infectée vers une personne saine lors de la piqûre). Chaque année des cas importés de zika, chikungunya, dengue sont recensés. Si ces personnes infectées se font piquer par une espèce de moustique ayant la capacité vectorielle adéquate, cela peut créer une épidémie. Sur le territoire métropolitain, assez peu de cas autochtones de ces arboviroses sont découverts chaque année mais leur nombre augmente régulièrement.

En 2024, sur le territoire de la France métropolitaine :

- **4299** cas importés de dengue ont été confirmés en France et **83 cas autochtones** de dengue identifiés (contre 272 en 2023 et 1 seul en 2021...) en régions AURA, Occitanie et PACA,
- **27** cas importés de chikungunya,
- **7** cas importés de zika.

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/cartes-de-presence-du-moustique-tigre-aedes-albopictus-en-france-metropolitaine>



Larve de moustique

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ANIMALE

Certaines de ces espèces de moustiques ne sont pas sélectives et piquent aussi bien les humains que les animaux. Elles peuvent transmettre des arboviroses aux animaux (oiseaux, reptiles, mammifères) et créer des épizooties : myxomatose, virus du « West Nile » (forte sensibilité des équins à cette maladie aussi transmissible à l'homme par accident), virus « Usutu » (mortalité importante de l'avifaune sauvage ou captive).

Les nuisances liées aux piqûres sont les mêmes pour l'Homme que pour les animaux.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

La dispersion des moustiques peut créer de fortes nuisances. Les espèces ciblées sont des espèces principalement halophiles ou sub-halophiles (se

développant en zone d'eau salée ou saumâtre). Elles se retrouvent donc sur les zones de marais en bord de mer ou en bord d'estuaire qui constituent généralement des territoires à forte fréquentation touristique.

En outre, certaines espèces telles qu'*Aedes caspius* et *Aedes détritius* peuvent effectuer un vol allant jusqu'à 20 km de leur lieu d'éclosion pour trouver leur repas de sang. Ces deux espèces sont si agressives et insistantes que lorsque des émergences importantes d'adultes sont observées, il devient impossible de rester dehors à l'aube et au crépuscule.

Le Marais Breton est un secteur touristique qui peut être financièrement impacté si ces nuisances sont trop importantes : baisse de la fréquentation des campings et locations saisonnières, plaintes, départs précipités...

Afin de limiter les risques sanitaires, les impacts économiques et les nuisances générées par la prolifération des culicidés sur les communes concernées, les agents de **POLLENIZ**, dans le cadre de l'arrêté préfectoral, réalisent des missions de surveillance et de lutte contre les moustiques en partenariat avec **Pornic Agglo Pays de Retz**.

Plusieurs méthodes de régulation des moustiques sont possibles :

- **La lutte physique**, c'est-à-dire la destruction physique des lieux de ponte par la réhabilitation de l'espace concerné. Il s'agit, par exemple, de la remise en état d'une saline en vue de la production salicole,
- **La gestion hydraulique** : la gestion fine des niveaux d'eau et le renouvellement de l'eau permet un fonctionnement normal du milieu et donc le développement d'espèces prédatrices des larves de culicidés. La prédation naturelle limite ainsi les émergences brutales de moustiques adultes. Cependant, cette méthode n'est exploitable que sur les

zones dotées d'un dispositif de gestion de l'eau (vannage, clapet, tuyau avec surverse...),

- Et en dernier recours, les **traitements par un larvicide** de type Bacille de Thuringe (*Bacillus Thuringiensis* souche *Israelensis* : Bti), issu d'une bactérie présente naturellement dans le sol et connue pour la sélectivité de la souche *Israelensis* sur les larves de diptères (moustiques et mouches noires), le Bti est sans classement toxicologique ou écotoxicologique et labellisé « Agriculture Biologique ».

Cette dernière méthode constitue la principale méthode d'intervention dans le cadre de la mission de démoustication opérée par **POLLENIZ**.

Complémentairement, nous sommes en relation avec les gestionnaires de certains sites (Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique) que nous sensibilisons à la problématique des moustiques.

Dans le cadre de nos interventions, plusieurs séquences sont réalisées :

LES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Nous nous intéressons aux émergences larvaires sur les différents gîtes. Plusieurs sites-témoins nous permettent de déterminer l'état global d'infestation d'une zone sans aller prospecter systématiquement tous les gîtes potentiels en eau ou en assec. Cela permet d'éviter le dérangement des oiseaux nicheurs.

Si un gîte est en eau lors de notre prospection, nous effectuons un « dipping », c'est-à-dire un prélèvement de l'eau du milieu à l'aide d'une bassine standard de 3 litres afin d'effectuer une appréciation visuelle du nombre de larves de moustiques présentes dans 1 litre d'eau. La concentration en nombre de larves nous permet de déterminer la classe larvaire du site sur une échelle de 1 à 10. Au-delà de 5 larves par litre d'eau, soit à partir de la classe 2 (6-15 larves par litre), nous pouvons effectuer un traitement si c'est une espèce cible. Cette surveillance est opérée

du printemps jusqu'à l'automne, en principe sur une période de mars à novembre. En dehors de celle-ci, la température de l'eau est généralement trop basse pour permettre l'éclosion des œufs de moustiques.

Les deux espèces principalement ciblées appartiennent au genre *Aedes* (*A. caspius*, *A. détrit*) qui pond ses œufs isolément sur un substrat salé asséché et susceptible d'être inondé, et très souvent au pied d'une végétation particulière (salsolacées et/ou graminées halophiles). La remise en eau du site par les marées ou par les précipitations déclenche l'éclosion des œufs. Ces derniers peuvent rester en dormance durant des années en attendant la submersion.

Les agents de **POLLENIZ** effectuent un calendrier prévisionnel des prospections de terrain en fonction des dates de grandes marées. Nous suivons aussi très attentivement les précipitations car le cycle larvaire complet des moustiques, de l'éclosion des œufs à l'envol des adultes, peut être très rapide, notamment en cas de fortes chaleurs (5 jours).



Dipping (prélèvement d'eau pour comptage des larves)

LES TRAITEMENTS

Si les prospections révèlent une quantité de larves supérieure à **6 par litre d'eau**, que nous sommes en présence d'une espèce cible et que la localisation du gîte larvaire présente un risque de nuisance, nous réalisons un traitement du gîte par aspersion d'une **bouillie de Bti** et d'eau du milieu (dosage allant de 300 à 400 grammes pour 10 litres d'eau) grâce à un pulvérisateur à dos.

La quantité annuelle moyenne de **Vectobac WG®** utilisée sur le secteur de surveillance du marais Breton durant la période 2016-2021 était de 42,9 kg. La quantité de Bti utilisée lors de la campagne 2024 s'élève à 8,094 kg et est inférieure aux années précédentes (12,527 kg en 2023, 13,43 kg en 2022) et nettement en-dessous de la moyenne évoquée. À l'inverse des deux années dernières années, la période estivale a connu des épisodes pluvieux réguliers et parfois conséquents.

Cependant, la moyenne des températures assez faible rencontrée sur la période estivale n'a pas favorisé un développement larvaire régulier sur la période. De plus, la gestion hydraulique favorisant une évacuation rapide et quotidienne des excès d'eau et provoquant une mise en assec des gîtes accélérée a pu freiner le développement des moustiques.

Un contrôle des traitements est effectué aléatoirement et nous nous référons à l'abaque de Carron. Cette méthode permet d'évaluer l'efficacité des traitements anti-larvaires par comparaison des classes d'abondance larvaires observées avant et après les traitements. Pour chaque contrôle effectué (J+1 à J+2), il a été observé une absence de larves, et par conséquent une efficacité proche de 100%.

Traitement Bti



Prélèvement de moustiques adultes

LES CAPTURES

Nous effectuons des captures de moustiques femelles adultes selon un protocole établi par l'**Organisation Mondiale de la Santé**. Tous les 15 jours, sur des points définis (14 points de capture répartis sur les 4 communes concernées), pendant une session de 15 minutes, sur chaque point de capture, l'opérateur laisse les moustiques se poser sur son mollet et les capture avant la piqûre à l'aide d'un capteur à bouche. Ces prélèvements d'adultes permettent de connaître les espèces présentes sur le territoire mais aussi d'estimer la nuisance en fonction du nombre d'individus capturés par session : plus le nombre de captures est élevé, plus les vols d'adultes sont importants.

NOMBRE DE CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES SPÉCIALISÉS

	PROSPECTION	TRAITEMENT	CONTRÔLE	CAPTURE	ORGANISATION ET MANAGEMENT	SOUTIEN ET LOGISTIQUE	LABO	RÉUNION EXTERIEURE	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Cyrille MALIDIN	124	62	20	19	225	225	225	225	225	225
Éric COLAS	114	46	19	19	198	198	198	198	198	198
Jérémy GOURDIEN	122	49	24	18	213	213	213	213	213	213

ÉVOLUTIONS 2023/2024

La première convention de 3 ans étant arrivée à échéance le 31/12/2023, une nouvelle a été signée entre **Pornic Agglo** et **POLLENIZ** pour maintenir la mission, pour durée équivalente et un volume horaire annuel maximum identique (1265h). Pour la saison 2024, celui-ci a été utilisé à environ 50%. Comme indiqué dans les paragraphes précédents, même si la période estivale a connu des épisodes pluvieux réguliers et parfois conséquents, la moyenne des températures assez faible rencontrée sur la période estivale n'a pas favorisé un développement larvaire régulier et a limité l'activité des moustiques sur cette période habituellement favorable.

PERSPECTIVES 2025

Suite à l'annonce du désengagement financier de la part du **Conseil Départemental** motivé par des restrictions budgétaires globales (financement à hauteur de 50% de l'activité auprès de Pornic Agglo), la communauté d'agglomération nous a indiqué fin janvier être dans l'obligation de mettre un terme à la convention signée en 2024 et stopper l'activité de démoustication de confort sur son territoire. Le Conseil départemental prévoit également la saisie du Préfet pour abroger l'arrêté pluriannuel de démoustication.

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



4 communes bénéficiaires de la lutte

14 points de capture

616 heures passées sur l'activité

LA RÉGULATION DES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS (RAE)



Damien PADIOLLEAU

Technicien
Réfèrent technique
régional RAE

Dans le cadre de la protection de la biodiversité, de sa reconquête mais aussi de la protection des écosystèmes, **POLLENIZ** organise des actions collectives visant à réduire l'impact des populations de ragondins et rats musqués (espèces reconnues exotiques envahissantes).





Ragondins

LE RAGONDIN

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est une espèce de mammifère de la famille des *Myocastoridae*. Cet animal est originaire d'Amérique du Sud, où son habitat naturel se répartit entre les marais, les marécages et les bordures de rivières et de lacs. Introduit en France au XIX^e siècle pour sa fourrure, il est aujourd'hui considéré comme espèce exotique envahissante au titre du règlement européen.

L'habitat de ce rongeur est très diversifié puisqu'il occupe les zones de marais, les rivières, les fossés de drainage, les étangs... Avec un poids adulte en moyenne de 6,4 kg, le ragondin, est un des plus gros rongeurs connus.

Les ragondins sont des herbivores non spécifiques. Ils peuvent consommer une très grande variété de plantes naturelles ou cultivées ce qui leur permet de s'adapter à des milieux très variés. Chaque jour, un ragondin consomme 30 % de son poids en végétaux. La durée de gestation est de 132 jours. Ainsi, on considère qu'en deux ans, un couple de ragondins peut engendrer 92 descendants.

Dans son habitat d'origine, les populations de ragondins sont régulées par différents prédateurs tels que le Caïman, l'Alligator, le Puma et l'Ocelot. Cependant, en France, le ragondin à l'état adulte n'a aucun prédateur naturel, seuls les petits sont parfois la proie de renards ou de sangliers.

LE RAT MUSQUÉ

Le rat musqué, (*Ondatra zibethicus*), ou rat d'Amérique, est un rongeur de la famille des cricétidés. Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en Europe au début du XX^e siècle pour sa fourrure et comme sujet de curiosité.

Le rat musqué est un animal amphibie et dépendant des zones humides. On peut le retrouver au bord des étangs, des cours d'eau calmes, des baies peu profondes, des lacs, des marécages, des fossés en bordure de champs et de routes, pourvu qu'il y ait de l'eau toute l'année. Il creuse des terriers dans les berges avec un accès direct à l'eau comme ceux des ragondins. Lorsqu'il n'est pas dérangé, il peut aussi se construire des huttes rappelant celles des castors.

Ce rongeur mesure entre 30 et 40 cm de long, et peut peser jusqu'à 1,5 kg. C'est un herbivore peu spécifique comme le ragondin, cependant, il peut compléter son régime alimentaire en hiver avec quelques animaux aquatiques comme des anodontes. Un couple peut engendrer 420 descendants en deux ans.



Rat musqué

LES ENJEUX

LES ENJEUX SANITAIRES

Le ragondin et le rat musqué, comme tous les rongeurs, sont porteurs de maladies transmissibles à l'Homme, aux animaux domestiques et aux

animaux d'élevage. Le plus souvent, ils sont porteurs sains. Plusieurs zoonoses ont été mises en évidence au fil des études conduites sur ces deux espèces en France et plus spécifiquement dans le grand ouest :

- leptospirose, toxoplasmose, echinococcose alvéolaire, pour les zoonoses transmissibles à l'Homme ;
- leptospirose, grande douve du foie et salmonelloses pour les maladies transmissibles aux animaux d'élevage.

La leptospirose est une maladie infectieuse provoquée par une bactérie spiralée et mobile : le leptospire. Ragondins et rats musqués sont des réservoirs pour cette maladie, c'est-à-dire qu'ils sont réceptifs mais pas sensibles. Ils hébergent les leptospires dans leurs tubules rénaux et les éliminent pendant toute leur vie dans leurs urines, contaminant l'eau et le sol. La bactérie est très résistante dans le milieu humide extérieur, préférant un pH de 7,2 à 7,6. Elle est sensible aux UV, ses températures favorables s'échelonnent entre 4 et 35°C. Dans un sol saturé d'urine ces bactéries peuvent survivre jusqu'à 180 jours (données IMAXIO).

La contamination chez l'Homme se fait par contact direct avec l'animal (morsure, léchage) ou à partir d'une eau souillée par les urines ou les tissus morts d'un animal contaminé, sur une plaie ouverte (pénétration cutanée) ou sur les muqueuses (bouche, nez, yeux). Après leur pénétration, les leptospires passent dans le sang et peuvent migrer dans tous les tissus. La durée d'incubation se situe entre 7 et 12 jours.

En 2023, **27 cas d'hospitalisation** ont été recensés en Pays de la Loire, 570 en France (source institut Pasteur). Dans 27 % des cas graves, les séquelles sont à long terme : fatigue chronique, douleurs musculaires, acouphènes...

Les symptômes débutent comme ceux d'une grippe avec forte fièvre, douleurs musculaires et après trois semaines sans autres symptômes il y a une atteinte du foie (jaunisse) et des reins (urines très colorées), des signes hémorragiques et une méningite.

Lorsque la maladie s'aggrave, le foie, les reins et les poumons peuvent être atteints. Cela nécessite une hospitalisation dans 88 % des cas, et même parfois des soins intensifs en réanimation (64 % des cas). En l'absence de traitement, la mort survient dans environ 10 % des cas en fonction de la virulence des souches. En cas de contamination, seuls des antibiotiques sont efficaces.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE BIODIVERSITÉ

Les principaux impacts environnementaux de ces deux espèces sont une dégradation de la flore (consommation directe de végétaux, remaniement du fond des mares, ...), une compétition interspécifique avec des espèces fréquentant les mêmes milieux (batraciens, campagnol amphibie, ...) et un rôle dans la dispersion de certaines plantes invasives telles que les jussies. Le ragondin et le rat musqué détruisent également les supports de ponte pour les poissons comme les Cyprinidés et Ésofidés.

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Le ragondin est un herbivore peu sélectif qui consomme naturellement une grande quantité d'espèces végétales. Sa taille importante lui impose des besoins nutritionnels élevés puisqu'en moyenne un ragondin consomme 30 % de son poids en végétaux, ce qui, pour un animal de 6,4 kg, correspond à 1,9 kg de végétaux consommés chaque jour. Toutes cultures et tous milieux confondus, la perte financière par ragondin et par an est estimée en moyenne à 32,50 €.

Les ragondins et rats musqués creusent aussi des terriers qui dégradent les berges. Le volume de terre déversée dans le cours d'eau est estimé entre 0,4 à 1 m³ par terrier, ce qui représente un facteur d'envasement non négligeable et contribue à freiner voir annuler le courant dans certaines zones. Ce surplus de sédiments occasionne des surcoûts de gestion hydraulique liés à la nécessité d'entretenir les cours d'eau.

Un autre effet direct est la fragilisation des berges par les terriers : les trous accélèrent l'érosion à la base des berges par le courant et leur effondrement provoque le ravinement de la partie haute. De plus, des berges rendues fragiles peuvent devenir dangereuses et provoquer des accidents, par leur effondrement sous le poids d'un arbre, d'un animal (vache, veau), de l'homme ou de machines agricoles. Les arbres effondrés dans les cours d'eau doivent faire l'objet d'évacuations (traitement d'embâcle) pour ne pas faire office de barrage.

Les dégâts occasionnés aux ouvrages hydrauliques à proprement parler sont négligeables. C'est très souvent le contournement des ouvrages par les galeries qui provoque des dommages sévères. Un vannage va devenir inopérant et le cours d'eau ne sera plus régulé. Un ouvrage fragilisé peut se rompre et conduire à l'inondation en aval avec des dégâts importants et les coûts de réparation qui en découlent. Dans certains contextes, tels que les bassins de lagunage de station d'épuration, le percement des digues des bassins peut avoir des conséquences écologiques très importantes.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La lutte contre le ragondin et le rat musqué est encadrée par plusieurs textes réglementaires, du niveau européen jusqu'au niveau départemental.



Références réglementaires :

Au niveau européen :

- Règlement (UE) n°1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes.
- Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil, sur laquelle figure le ragondin.
- Règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la commission du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil, sur laquelle figure le rat musqué.

Au niveau national :

Au titre de l'agriculture :

- Article L 252-1 du code rural et de la pêche maritime relatif aux groupements communaux ou intercommunaux.
- Article L251-3-1 relatif à la lutte afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins.
- Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués.

Au titre de l'environnement (espèces exotiques envahissantes) :

- Arrêté du 29 janvier 2007 relatif au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement.
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Au titre de la police :

- Article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux missions de la police municipale pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Au niveau départemental :

Arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 relatif à la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire Atlantique au titre de la protection des végétaux.

LES MÉTHODES DE LUTTE

POLLENIZ a rédigé un Plan d'Action Régional (PAR) destiné à mettre en place un programme de contrôle des « Rongeurs Aquatiques Envahissants » sur le territoire ligérien. Il formalise les modalités de prévention, de surveillance et de lutte contre les deux espèces que sont le ragondin et le rat musqué, en cohérence avec la réglementation en vigueur et les spécificités territoriales de la région Pays de la Loire.

Deux méthodes de lutte sont utilisées :

- Le piégeage à l'aide de pièges-cages (1ère catégorie),
- Le tir au fusil ou à l'arc.

LE PIÉGEAGE

Dans le cadre des actions de lutte collective par piégeage, seul le piège-cage, à une ou deux entrées, de première catégorie, est utilisable, pour les raisons suivantes :

- Son utilisation dans un tel cadre dispense de l'agrément de piégeur (article 21 de l'arrêté du 29 janvier 2007), ce qui permet un plus grand nombre de piégeurs bénévoles,
- Sa facilité d'utilisation et l'absence de contrainte liée aux zones d'utilisation,
- Sa vocation non vulnérante rend possible la libération d'espèces non cibles prises accidentellement,
- Le relevé de pièges-cages étant plutôt rapide (capture ou absence), la durée du piégeur sur le site est assez restreinte, ce qui limite les sources de perturbation pour la faune.

Dans le cadre de la lutte collective chaque piégeur possède une carte nominative ainsi qu'un carnet de piégeur. La carte de piégeur permet d'attester

lors d'un contrôle par une personne autorisée que le piégeur œuvre bien sous couvert de la lutte collective organisée par **POLLENIZ**. Cette carte est validée annuellement.

Le carnet de piégeur a pour objectif de connaître l'efficacité d'une opération de lutte dans un contexte donné afin d'apporter les corrections nécessaires le cas échéant, mais aussi apprécier et monétariser l'engagement des piégeurs bénévoles (temps et déplacements réalisés pour l'action de piégeage et de surveillance).

Complémentairement, une cartographie des secteurs piégés est réalisée. Cela nous permet de visualiser les territoires sur lesquels une action de lutte est déployée, mais aussi ceux sur lesquels aucune action n'est menée. Le cas échéant, un redéploiement des opérateurs peut être envisagé et proposé.

Pour connaître l'efficacité de la lutte, l'objectif est de mesurer la pression de piégeage et de l'analyser dans l'espace et dans le temps. Aussi, les paramètres suivants seront enregistrés systématiquement :

- Nombre de piégeurs actifs,
- Nombre de pièges-cages utilisés par piégeur,
- Nombre de nuits-piège (piège armé) par piégeur,
- Nombre de captures par piégeur,
- Cartographie des zones (avec typologie des écosystèmes humides) piégées.

Ces données sont collectées puis analysées par le réseau **POLLENIZ** afin d'obtenir l'indicateur de mesure de l'efficacité des opérations de lutte (actions « coup de poing », lutte d'entretien...) sur une zone piégée : le nombre de captures par nuit-piège. Plus ce nombre sera faible, plus la lutte sera considérée comme efficace.

D'année en année, cet indice, selon son évolution,

et à l'échelle désirée, permet d'ajuster les moyens de lutte (nombre de piègeurs, nombre de pièges-cages, durée de piégeage, etc.).

LE TIR

Le tir fait également l'objet d'une réglementation spécifique à prendre en compte pour sa mise en œuvre. Deux possibilités sont offertes :

- Le tir au fusil,
- Le tir à l'arc.

Pour une meilleure efficacité, une sécurité accrue et ne pas entraîner d'impacts négatifs indirects sur l'environnement, les actions de tir doivent intégrer plusieurs mesures opératoires :

- En groupe, dans les secteurs les plus propices (marais, étangs...),
- L'organisation en groupe, permet d'avoir une coordination sur le terrain diminuant ainsi le risque d'accident (ricochet, angle de tir), une meilleure efficacité et un suivi dans la gestion des cadavres,
- Les opérations de tir réalisées en groupe sont plus facilement identifiables en terme de surveillance et police de la chasse (d'où l'obligation de réaliser une liste des participants), ce qui n'est pas le cas pour des actions de tir individuelles (suspicion de braconnage) surtout avec une carabine 22Lr équipée d'un modérateur de son,
- L'organisation en groupe, à l'initiative du responsable du territoire de chasse, évite les situations où un chasseur seul et externe à une association de chasseurs (détentrice des droits de destruction et de chasse) ne parcourt de façon erratique le territoire (relations, bonne entente),
- Absence d'opération pendant les périodes de reproduction de l'avifaune. En effet, une

multitude de coups de feu (avec ou sans modérateur de son) et/ou la présence humaine (avec ou sans bateaux à moteur) sur ou à proximité de sites de reproduction ou d'haltes migratoires sont des sources de dérangements pour la faune,

- La récupération des cadavres de RAE pour une évacuation via le service d'équarrissage. Les opérations de lutte contre les RAE par tir, génèrent le plus souvent un grand nombre de cadavres de RAE sur une période assez courte (En Brière, plusieurs milliers sur un week-end). Il est donc indispensable d'avoir une organisation pour la collecte des cadavres via le service d'équarrissage.

En conclusion, les opérations par tir en lutte collective organisées par **POLLENIZ**, permettent de réguler les RAE en intégrant des mesures environnementales, sanitaires et de sécurité.

Dans le cadre de la lutte contre le ragondin et le rat musqué au titre de la protection des végétaux, les opérateurs bénévoles bénéficient d'un défraiement des RAE prélevés. Ces défraiements sont financés par les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de bassin versant, ...). Même si nous nous efforçons à tendre à une harmonisation de ces montants à l'échelle des départements et de la région, il existe des disparités entre les territoires. Les décisions relatives aux montants de ces défraiements appartiennent aux financeurs.



LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Le 12 avril dernier, l'assemblée départementale du collège des opérateurs de l'antenne Loire Atlantique de **POLLENIZ** s'est tenue à Saint-André-des-Eaux. Cet évènement a permis de réunir près de 120 personnes : bénévoles, élus municipaux et partenaires et de partager d'un déjeuner convivial. Cette année, l'accent a été mis sur les impacts des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** sur la biodiversité.

La brochure ainsi que le diaporama présentés ont été par la suite transmis aux opérateurs bénévoles, ainsi qu'aux partenaires et financeurs. Ces documents sont disponibles ci-dessous :



Brochure ADO
12 avril 2024



Diaporama ADO
12 avril 2024

Complémentairement, les référents communaux de **POLLENIZ** (élus municipaux, agents des collectivités) et les accueils des municipalités reçoivent régulièrement des informations et actualités en lien avec les Rongeurs Aquatiques Envahissants et plus largement les Espèces Exotiques Envahissantes, pour, le cas échéant, une diffusion via leurs canaux de communication habituels, notamment les éléments ci-dessous :



Infographie
RAE



Article pour bulletins
municipaux - 44

Dans la continuité de cette action, à chaque nouvelle inscription de piégeur, la commune concernée et son référent communal, reçoivent de **POLLENIZ**, une information par mail comprenant la liste des piégeurs de leur territoire ainsi qu'un ensemble d'éléments d'informations.

Notre RAE Info est une lettre destinée aux acteurs du réseau qui a pour vocation d'apporter de l'information sur l'actualité des luttes contre les RAE en Pays de la Loire. C'est aussi l'occasion pour **POLLENIZ**, à travers des portraits de piégeurs, de faire connaître et valoriser l'action et l'engagement des bénévoles au bénéfice de la collectivité. Cela permet également de partager leurs motivations, contraintes, techniques...



RAE Info
juin 2024



RAE Info
Hors-Série EEE



RAE Info
novembre 2024

Afin de développer son réseau de piégeurs bénévoles, mais aussi d'informer le grand public des enjeux liés à la présence des **RAE**, des affiches et des flyers ont été diffusés dans les mairies partenaires. Ces outils sont personnalisés en fonction du partenaire / financeur du territoire.

Ces affiches et flyers sont dotés d'un **QR Code** qui renvoie vers un questionnaire de signalement sur le site de **POLLENIZ**. Cette information nous permet le cas échéant de recruter de nouveaux piégeurs ou de mettre en relation l'administré ayant des soucis engendrés par les RAE avec un piégeur bénévole opérant sur la commune. Cette communication permet de valoriser l'engagement des piégeurs.

Dans la continuité de cette action, à chaque nouvelle inscription de piégeur, la commune

concernée et son référent communal reçoivent une information par mail de la part de **POLLENIZ**, comprenant la liste des piégeurs sur leur territoire ainsi qu'un ensemble d'éléments pouvant servir à la communication.

Afin d'accentuer notre communication auprès des chasseurs, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire Atlantique a publié un contenu d'information sur les enjeux associés aux **RAE** et le « recrutement » de nouveaux opérateurs bénévoles auprès de **POLLENIZ** dans le numéro de mars 2024 de sa revue Chasse 44.

Cette année, 12 sessions de rencontres techniques ont été réalisées. Lors de ces séances, les 104 participants (piégeurs et élus) ont bénéficié des préconisations de l'animateur de **POLLENIZ** et ont pu échanger sur leurs expériences respectives.

Lors de cet atelier pratique, la biologie, la réglementation, les enjeux relatifs aux RAE ainsi que la reconnaissance des espèces protégées (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Castor d'Europe...) sont abordés.

Une démonstration des techniques de piégeage est réalisée : présentation de pièges, mode d'utilisation, astuces diverses... Cette année l'accent a été mis sur les impacts des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** sur la biodiversité.

Complémentairement, des informations relatives aux espèces végétales invasives à enjeux de santé publique comme l'**Ambroisie à feuilles d'Armoise** et la **Berce du Caucase** sont transmises aux participants.

Ce mode d'animation, réalisée en extérieur sur un lieu public (plan d'eau, berges de rivière), permet d'être mis en condition réelle de piégeage, d'aborder des points techniques particuliers et s'avère plus pragmatique qu'une session en salle.

C'est également l'occasion de rencontrer d'autres utilisateurs de la nature, de les sensibiliser aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires qui justifient la lutte contre les **RAE**. Mais aussi, de valoriser l'action des piégeurs bénévoles et l'engagement des collectivités.

Plusieurs publications sur Facebook ont été mises en ligne par **POLLENIZ** :



Rencontres - dénombrements
des témoins de capture sur
la COMPA



À la découverte du ragondin !



Quels sujets sont abordés lors
des rencontres techniques avec
les piégeurs ?



La lutte contre les Rongeurs
Aquatiques Envahissants

Complémentairement, **29 sessions d'animation** (individuelles ou en petits groupes) pour les nouveaux piégeurs ont été réalisées. Ce sont ainsi 105 nouveaux piégeurs qui ont rejoint le collège « opérateurs » du réseau **POLLENIZ** en 2024.

En 2024, les techniciens de **POLLENIZ** ont mis en relation 62 personnes ayant des soucis engendrés par les RAE avec des piégeurs bénévoles. Cette action est fortement appréciée par les collectivités, les administrés ainsi que les piégeurs. Depuis la mise en place de ce service en 2022, près de 239 mises en relation ont été réalisées.

Afin de répondre à des besoins temporaires en pièges-cages, **POLLENIZ** prête ce matériel aux piégeurs bénévoles qui le demandent. Cette périodicité peut être générée par des niveaux d'eau, un stade cultural, la disponibilité des piégeurs (vacances, congés...). Ainsi sur 2024, **POLLENIZ**

a réalisée **31 mises à disposition** pour un total cumulé de **548 pièges-cages prêtées**.

Une enquête réalisée en 2024 auprès des piégeurs bénévoles de Loire Atlantique, nous a révélé plusieurs informations quant à leurs profils et motivations, en voici un extrait :

- 65 ans est l'âge moyen de nos piégeurs bénévoles,
- 78 % sont retraités,
- 68 % sont chasseurs,
- 84 % des piégeurs régulent les RAE pour limiter les dégâts hydrauliques,
- 82 % pour les enjeux sanitaires,
- 45 % pour les enjeux de biodiversité,
- 46 % sont propriétaires de zones humides,
- 64 % des piégeurs sont satisfaits du montant de défraiement sur leurs communes de piégeage.

En 2024, **13 territoires** ont été prospectés par les techniciens de **POLLENIZ**. Ces reconnaissances de terrain permettent d'apprécier l'efficacité des luttes réalisées par les bénévoles, d'identifier les indices de présence des populations de **RAE** établies, de vérifier le respect des consignes de gestion des cadavres et de relever tout autre renseignement utile (dégâts, proximité avec des animaux d'élevage, risques de leptospirose, fréquentation du public, vandalisme...).

Les informations sont ensuite remontées aux piégeurs bénévoles intervenant sur le secteur concerné et, le cas échéant, aux différents partenaires.

Dans le cadre de la lutte collective contre les **RAE** dans le département de la **Loire-Atlantique** au titre de la protection des végétaux, les actions de surveillance, prévention et lutte sont encadrées par des arrêtés municipaux.

Dans le cadre de la lutte contre le ragondin et le rat musqué au titre de la protection des végétaux, les piégeurs bénévoles bénéficient d'un défraiement des captures. Ces primes sont financées par les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de bassin versant...). Même si nous nous efforçons à tendre à une harmonisation de ces montants à l'échelle du département, il existe des disparités entre les territoires. Les décisions relatives aux montants de ces défraiements appartiennent aux financeurs.

Carte du déploiement du PAR RAE sur le territoire de la Loire-Atlantique



Carte des montants de défraiements de RAE en Loire-Atlantique au 31/12/2024



LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Comme abordé précédemment, en **Loire-Atlantique**, la lutte contre les **RAE** au titre de la protection des végétaux est menée par deux procédés : le piégeage et le tir.

Le piégeage peut être réalisé toute l'année (du 1er janvier au 31 décembre) dit « piégeage d'entretien » ou bien lors d'actions intensives dites « coup de poing » sur un périmètre restreint et une durée limitée définis au préalable avec les acteurs locaux. Lors de ces actions de luttes intensives, **POLLENIZ** forme l'ensemble des piégeurs bénévoles participants et met à disposition des pièges-cages, des appâts ainsi que des bacs à équarrissage.

Les actions de lutte collective par tir se déroulent en partenariat avec les associations locales de chasseurs, exclusivement sur le secteur des marais de Brière.

Complémentairement aux actions de lutte menées par les opérateurs bénévoles, **POLLENIZ** est régulièrement sollicité pour des actions de lutte par piégeage sur des secteurs présentant des enjeux majeurs.

LE PIÉGEAGE D'ENTRETIEN

Le dénombrement des **RAE** prélevés par piégeage est réalisé par un comptage des témoins de captures (queues de ragondins et rats musqués) ainsi qu'un carnet de piégeage dûment complété.

En 2024, les **814 piégeurs bénévoles** actifs ont



capturé **71 849 ragondins** et **2 578 rats musqués** soit **74 427 RAE** sur une période moyenne de **283 jours**.

En 2023, les **853 piégeurs bénévoles** actifs avaient capturé **70 785 ragondins** et **2 696 rats musqués**, soit **73 481 RAE** sur une période moyenne de **279 jours**.



Cela représente une légère augmentation du nombre de RAE capturés de 1.3 % et une diminution de 4.5 % du nombre de piégeurs actifs.

Les données extraites des carnets de piégeurs nous indiquent que 1860 ragondins et 34 rats musqués, soit 1894 RAE ont été capturés en 2023, mais comptabilisés en 2024. Ces captures apparaissent donc dans le bilan 2024 du tableau ci-dessus.

La récupération de carnets de piégeurs de 2023, a permis d'affiner les données de 2023 présentées dans le précédent bilan annuel. La durée de piégeage de 2023 passe ainsi de 279 jours à 281 jours.

BILAN ANNUEL DES RAE CAPTURÉS PAR LES PIÉGEURS BÉNÉVOLES EN PIÉGEAGE D'ENTRETIEN EN 2024

RAGONDINS CAPTURÉS EN JUIN 2024 RATS MUSQUÉS CAPTURÉS EN JUIN 2024 TOTAL DES CAPTURES EN JUIN 2024 NOMBRE DE PIÉGEURS ACTIFS	RAGONDINS CAPTURÉS EN DÉCEMBRE 2024 RATS MUSQUÉS CAPTURÉS EN DÉCEMBRE 2024 TOTAL DES CAPTURES EN DÉCEMBRE 2024 NOMBRE DE PIÉGEURS ACTIFS	TOTAL DES RAGONDINS CAPTURÉS EN 2024 TOTAL DES RATS MUSQUÉS CAPTURÉS EN 2024 TOTAL DES CAPTURES EN 2024 NOMBRE DE PIÉGEURS ACTIFS
49 693 1 463 51 156 563	22 156 1 115 23 271 528	71 849 2 578 74 427 814

Même si les années 2023 et 2024 se ressemblent quant aux résultats et efficacité de la lutte. Les piégeurs bénévoles ont toutefois observé, d'une manière générale, une diminution des populations de RAE sur les secteurs piégés habituellement.

Mais cette année, les piégeurs bénévoles, ont considérablement augmenté les linéaires de rivière et les surfaces de marais piégés et cela malgré plusieurs critères propres à chacun, notamment :

- l'éloignement du domicile,
- le risque de vandalisme sur le matériel, l'exposition aux incivilités,
- la population de RAE estimée,
- l'accessibilité,
- le contexte lié au foncier (historique de la parcelle, relations avec le propriétaire, territoire de chasse...).

En effet, l'analyse de la cartographie montre que près de 1034 km de cours d'eau (905 km en 2023), et 20 510 ha (16 603 ha en 2023) ont été piégés par les opérateurs bénévoles en 2024, soit respectivement + 14.2 % et + 23.5 % de territoires piégés. Bien que ces chiffres soient importants et en augmentation, il reste de nombreux territoires non piégés. Les **RAE** présents sur ces secteurs participent à la recolonisation des secteurs périphériques déjà piégés.

Les carnets de piégeurs nous apportent des données complémentaires relatives à l'engagement des piégeurs sur 2024. Les piégeurs bénévoles nous ayant remonté les données relatives à leurs déplacements liés à leur action de lutte, ont réalisé **437 380 km** (390 028 km en 2023), soit une augmentation de 12,1 % majoritairement due à la prospection de nouveaux territoires plus éloignés du domicile et les déplacements associés au relevé quotidien des pièges-cages sur ces nouveaux secteurs.

En 2024, les piégeurs bénévoles ont déclaré avoir consacré 88 338 heures (82 721 heures en 2023) à l'action de surveillance, prévention et lutte par piégeage contre les rongeurs aquatiques envahissants soit une augmentation de 6 %.

LE PIÉGEAGE EN LUTTE INTENSIVE DIT "COUP DE POING" MENÉ PAR LES BÉNÉVOLES

Une campagne de lutte intensive par piégeage s'est déroulée du 3 au 24 octobre 2024 dans les marais de l'Acheneau et la Blanche sur les communes de Cheix en Retz, Port St Père, Rouans et Vue.

Pour la réalisation de cette campagne de lutte intensive, **51 pièges-cages** à 1 entrée et 200 kg de carottes nature fraîches ont été distribués aux piégeurs bénévoles.

À l'issue de ces trois semaines de piégeage, 112 rongeurs aquatiques envahissants (109 ragondins et 3 rats musqués) ont été capturés par les 8 piégeurs bénévoles mobilisés, soit une pression de 1071 nuits-pièges et 0.10 capture/nuits-piège.

Complémentairement aux actions des bénévoles les salariés de **POLLENIZ** sont intervenus sur les secteurs non couverts : le cours principal de l'Acheneau entre le Pont de Pilon à Cheix en Retz et le Pont de la route départementale D751 à Port-Saint-Père, soit 8.2 km.

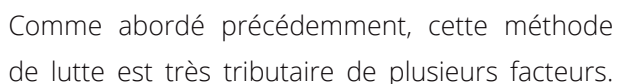
Malgré un épisode très pluvieux survenu le 09/10 qui a induit une augmentation subite du niveau d'eau, **382 RAE** ont été capturés (171 ragondins et 211 rats musqués), soit une pression de 1788 nuits-piège et 0.21 capture/nuits-piège.

LES OPÉRATIONS DE TIR EN GROUPE

Les actions de lutte collective par tir se déroulent en partenariat et à l'initiative des associations locales de chasseurs.

Cette méthode de lutte est très tributaire des conditions météorologiques (niveau d'eau, gel) ainsi

Sur les sites de stockage, des affiches et des panneaux d'information sont disposés à proximité et directement sur les bacs équarrissage.



En 2024, ces opérations de régulation des **RAE** par tir en groupe, se sont déroulées sur 25.7 km de cours d'eau et 2686 ha de zones humides.



POLLENIZ intervient aussi à la demande de gestionnaires de stations d'épuration ou de traitement des eaux considérées à haut risque environnemental (pollution du milieu naturel en cas de fuites de bassins...). Ces sites, souvent dangereux pour les intervenants bénéficient de

politique de gestion des risques et de sécurité souvent drastiques. Le recours aux bénévoles y est par conséquent souvent proscrit.

Au total, **25 chantiers** ont été réalisés sur l'année 2024, soit **14 572 nuits-piège** et **1 382 RAE** capturés (1 149 ragondins et 233 rats musqués) et l'équivalent de 65.3 km de linéaires couverts.

BILAN DÉPARTEMENTAL DES ACTIONS DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RAE

En combinant différentes méthodes et de multiples acteurs, le programme de surveillance, prévention et lutte du réseau **POLLENIZ** a permis la régulation de **85 731 RAE** en Loire-Atlantique sur 2024 contre **85 534** en 2023.



TABLEAU BILAN DE LA LUTTE COLLECTIVE RAE AU TITRE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE SUR 2024

	Total des ragondins prélevés en 2024	Total des rats musqués prélevés en 2024	Total des prélèvements 2024	Total des prélèvements 2023
Lutte collective par piégeage (lutte entretien) opérateurs bénévoles	71 849	2 578	74 427	73 481
Lutte collective par piégeage (lutte coup de poing) opérateurs bénévoles	109	3	112	292
Lutte collective par piégeage (lutte intensive) salariés POLLENIZ	1 149	233	1 382	960
Lutte collective par piégeage (lutte entretien) salariés POLLENIZ / GIDON Marais Breton	539	17	556	909
Lutte collective par tir en groupe opérateurs bénévoles	9 129	125	9 254	9 862
TOTAL	82 775	2 956	85 731	85 534

FOCUS SUR LE GIDON DU MARAIS BRETON ET DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Responsable GIDON :

- Édouard BOUTET, Président Loire-Atlantique
- Collaborateurs impliqués en Loire-Atlantique : Cyrille MALIDIN, agent technique mis à disposition par **POLLENIZ** au GIDON

OBJECTIFS, ENJEUX, MÉTHODOLOGIE ET FINANCEMENT DE L'ACTION

Le **GIDON du Marais Breton** et de la **Baie de Bourgneuf** a été constitué en 2002.

Il est né de la volonté commune de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (FDGDON 44, devenue **POLLENIZ**), des acteurs du

marais et des collectivités locales (Bourgneuf-en-Retz, Fresnay-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz et Machecoul) d'avoir une action de proximité afin de faire face à la problématique des rongeurs aquatiques envahissants.

L'objectif du dispositif mis en place est de limiter les impacts économiques, environnementaux et sanitaires liés à la présence du ragondin et du rat musqué, en organisant la lutte collective contre ces espèces et la collecte des animaux prélevés.

Depuis juillet 2015, afin de conduire les opérations sur le terrain et mener des actions conformes à celles décrites dans le Plan d'Action Régional (PAR) « Rongeurs Aquatiques Envahissants », le **GIDON**, via une convention, a confié à **POLLENIZ** les aspects opérationnels et administratifs de la lutte.

Cela se traduit par la mise à disposition d'un agent de **POLLENIZ**, Cyrille MALIDIN, pour un volume d'heure annuel d'environ 1000 h.

Ses missions sont :

- D'encadrer les opérations de lutte (piégeage et tir) contre les ragondins et les rats musqués,
- D'encadrer et développer le bénévolat,
- D'effectuer la collecte des animaux piégés par les bénévoles, 2 fois par semaine
- De réaliser des opérations de lutte par piégeage et tir,
- De suivre l'évolution des populations de rongeurs aquatiques,
- De gérer les versements de la prime à la capture,
- De veiller au respect de la législation en matière de piégeage,
- D'assurer la communication auprès des différents acteurs.

POLLENIZ assure également une mission administrative :

- Gestion des défraiements liés aux captures de ragondins et rats musqués aux piégeurs bénévoles (envoi des états de frais aux collectivités, règlements des piégeurs),
- Suivi des Conseils d'Administration et Assemblées Générales (envoi des convocations...),
- Suivi des appels de fonds des subventions auprès des collectivités, sollicités par le GIDON,
- Établissement des bilans financiers intermédiaires et de fin d'exercice.

Les règles de financement par les collectivités locales (Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Commune de Machecoul-Saint-Même, Communauté de Communes Sud-Retz Atlantique), font également l'objet de conventionnements entre :

- GIDON & Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,
- GIDON & Commune de Machecoul-Saint-Même,
- POLLENIZ & Communauté de Communes Sud-Retz Atlantique.

CHIFFRES IMPORTANTS :

300 489 RAE capturés sur le GIDON depuis 2004
Moyenne de **87 piégeurs** sur les 10 dernières années.

PERSPECTIVES 2025 :

L'année 2025 marque la dernière de la convention, au-delà de la continuité de nos actions auprès des piégeurs bénévoles, le travail devra se porter sur un renouvellement du **bureau du GIDON** et l'établissement d'une nouvelle convention pour les prochaines années.



LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE EN VENDÉE

En Vendée, la **lutte RAE** est réalisée par des G(l) DON sur le département.

En 2024, la lutte a été réalisée par 6 groupements sur le premier semestre 2024 et 5 Groupement sur le second semestre. La collaboration avec **POLLENIZ** a cessé avec l'un d'entre eux au cours de l'année. Les chiffres remontés indiqués sont ceux des groupements de Vendée Grand Littoral, Sud Vendée et Pouzauges. Les autres G(l) DONS collaborent avec **POLLENIZ** pour le volet administratif mais ne sont plus conventionnés avec **POLLENIZ** sur la lutte RAE.

Sur l'année 2024 il y a eu **26 320 RAE capturés** sur la Vendée. Ces dernières ont été réalisées par **POLLENIZ** et les Groupements : **25 587 Ragondins** et **733 Rats musqués** au total.

2024 a été une année particulière sur le territoire, les conditions météo particulièrement pluvieuses et les crues à répétition ont eu un impact sur les mouvements de populations et ont potentiellement favorisé les regroupements et la reproduction sur certains secteurs a permis de capturer plus d'individus. La lutte professionnelle a permis de piéger **16 732 RAE**, dont **578 rats musqués**.

La lutte bénévole, quant à elle, représente **5704 individus capturés**, ce qui représente 21.67% de la lutte sur le département Vendéen. L'action des bénévoles contribue à maintenir la pression de piégeage et aide à maintenir le contrôle des populations de RAE sur les différents secteurs.

Les agents **POLLENIZ** ont assuré le piégeage sur les lagunes de Vendée, les ENS et les retenues d'eau potables : ces luttes ont permis la capture de **1 434**

RAE. Ces actions de lutte sont complémentaires aux luttes réalisées par les groupements.

LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE EN MAYENNE

En 2024, **16 516 RAE** ont été régulés dans le cadre de la lutte organisée par **POLLENIZ** en Mayenne. La répartition des captures est la suivante :

- **12 044 RAE** (11 235 ragondins et 809 rats musqués) par les piégeurs bénévoles en lutte permanente d'entretien,
- **4 078 RAE** (3 670 ragondins et 408 rats musqués) par les piégeurs bénévoles dans le cadre de luttes intensives,
- **394 RAE** (376 ragondins et 18 rats musqués) par les salariés de **POLLENIZ**.

En 2023, 17 875 RAE avaient été prélevés. On observe ainsi une diminution de 8 % du nombre total de RAE capturés. Cette diminution s'observe majoritairement sur les prélèvements réalisés par les piégeurs bénévoles en lutte d'entretien (17 433 RAE en 2023, soit - 5 389 RAE).

Cependant l'organisation de campagnes de lutte intensive en 2024 ont permis de compenser partiellement cette diminution, car aucune campagne similaire n'avait été organisée en 2023.

LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE EN SARTHE

Le dispositif de lutte collective contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants en place dans le département a permis la régulation de **13 508 RAE** en 2024 (**13 219 ragondins** et **289 rats**

musqués) par les piégeurs bénévoles. On note ainsi une diminution de 12 % du nombre total de RAE capturés et comptabilisés. Cette diminution est principalement marquée sur les prélèvements des opérateurs bénévoles en lutte d'entretien (**15 113 RAE** en 2023, soit - 1609 RAE). Cette baisse est accentuée par le fait qu'en 2024 aucune lutte intensive, ni action de piégeage par les salariés de **POLLENIZ** n'a été réalisée. En 2023, ces actions complémentaires avaient permis respectivement la régulation de 40 et 238 RAE.

BILAN RÉGIONAL DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE COLLECTIVE RAE

En 2024, 142 075 Rongeurs Aquatiques Envahissants ont été prélevés par les acteurs au sein de POLLENIZ.

- **121 577** par des opérateurs bénévoles :
 - 109 873 par les 869 piégeurs actifs,
 - 1 704 par tir.
- **20 498** par des salariés de **POLLENIZ** ou de G(I)DON :
 - 17 288 par des salariés au sein de G(I)DON (salariés de **POLLENIZ** ou de G(I)DON employeurs),
 - 3 210 par les salariés de **POLLENIZ** lors de 182 actions de piégeage.

Cette diminution de près de 10 % (par rapport à 2023) du nombre de RAE régulés trouve différentes origines suivant les départements (efficacité de la lutte, absence de remontée de données, absence de lutte...).

Les **850 carnets de piégeurs** récupérés dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Mayenne (814 en Loire Atlantique et 36 en Mayenne), nous permettent de constater des

données complémentaires :

- Sur ces deux départements le nombre de capture/nuit-piège est de 0.12. C'est-à-dire 1 piège-cage sur 8 captures un RAE chaque jour lorsqu'il est armé.
- Sur une période d'un an (de novembre 2023 à novembre 2024), les piégeurs de ces deux départements ont cumulé **102 848 heures** et **523 589 km** pour leurs actions dans le cadre de la surveillance, prévention et lutte contre les **RAE**.

LES PERSPECTIVES RÉGIONALES 2025

En 2025, le recrutement de nouveaux collaborateurs en Sarthe et en Mayenne va permettre de maintenir et renforcer nos efforts pour le déploiement du **Plan d'Action Régional RAE**. Comme abordé dans le préambule, avec la reconnaissance de notre engagement au titre du programme « Partenaires Engagés pour la Nature » nous allons développer la formation de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos bénévoles à la détection et au signalement des Espèces Exotiques Envahissantes.

Dans ce contexte, nous allons continuer le développement d'outils de saisie et de signalement dématérialisés. Un projet de surveillance éco-toxicologique via les **RAE** est en cours de réflexion sur 2025.



LA RÉGULATION DE LA TAUPE D'EUROPE



Jérémie GOURDIEN
Responsable antenne
Loire-Atlantique



Maud LARDON
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité



Chloé CHEVALIER
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité

La taupe est un petit mammifère insectivore qui passe la totalité de sa vie sous terre. L'animal est très discret et n'est pas nuisible en tant que tel. Mais ses mœurs sous-terraines sont la cause de nuisances pour le jardinier amateur, le gestionnaire d'espaces verts et d'infrastructures ou l'agriculteur.





taupe

LA TAUPE D'EUROPE

L'habitat de la taupe est constitué d'un réseau de galeries sous-terraines, qu'elle a creusé et qu'elle entretient régulièrement. Ce sont les rejets de terre issus de ces travaux de terrassement qui posent problème : en rejetant à la surface du sol les déblais des galeries qu'elles forent, les taupes créent de petits monticules de terre caractéristiques, les taupinières. Ces dernières peuvent contenir des pierres, mélangées à la terre, selon la nature du sol. Même si la taupe est une bonne alliée pour la préservation des sols, ses taupinières peuvent générer des nuisances et poser des problèmes. Pour le jardinier amateur ou le gestionnaire d'espaces verts et d'infrastructures, les nuisances sont principalement :

- L'altération de la qualité paysagère des lieux infestés par la présence disgracieuse de taupinières,
- Des dommages au matériel de tonte,
- Des risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux de tonte ou d'entretien (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers...),
- Dans certains contextes particuliers, l'affaiblissement possible d'ouvrages d'art ou structures par les galeries des taupes.

Pour l'agriculteur, les principales nuisances sont :

- Dommages au matériel de fauche,
- Risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux agricoles (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers...),
- Incidences économiques pour les producteurs laitiers : la présence de taupinières génère des apports de terre dans les ensilages, créant à leur tour des fermentations butyriques dans les aliments stockés. Ensuite ingérées par le bétail, ces bactéries butyriques se retrouvent dans le lait et en altèrent la qualité, diminuant ainsi son prix de vente et générant une perte de revenus pour le producteur.

Afin de limiter ces nuisances, **POLLENIZ** déploie les deux actions de lutte suivantes en Loire-Atlantique :

- Des interventions régulières de taupiers auprès des collectivités : les communes sollicitent un volume d'heures de mise à disposition des salariés de **POLLENIZ** dédiées à la régulation des taupes. Ces heures, financées intégralement par les collectivités qui en font la demande, sont majoritairement utilisées pour des interventions en zone rurale, au bénéfice des agriculteurs de la commune, et dans certains cas pour des interventions dans des jardins de particuliers préalablement inscrits en mairie. Sur les zones agricoles, nous régulons les taupes par fumigation, tandis que les interventions dans les jardins des particuliers se font exclusivement par piégeage à l'aide de pièges-pinces,
- Des interventions ponctuelles, sur des espaces verts de collectivités. Nous intervenons par piégeage exclusivement sur ces zones ouvertes au public.

ÉVOLUTIONS 2023/2024

Pour la Loire-Atlantique, le volume de contrats liés à la lutte collective était sensiblement équivalent à l'an dernier mais le nombre d'heures réalisées a augmenté, notamment pour les zones agricoles et les interventions chez les particuliers des communes engagées.

Cela s'explique grandement par les conditions météorologiques particulières de l'année. À l'inverse de 2023, les intempéries régulières ont entraîné un maintien d'activité des taupes.

La dynamique est différente pour les espaces verts, le nombre d'heures réalisées est à la baisse malgré un nombre de contrats constants. L'explication principale semble être liée à la récurrence des interventions. L'engagement constant et depuis plusieurs années de certaines collectivités permet une efficacité plus importante dans le temps.

PERSPECTIVES 2025

Pour les contrats principaux (ceux avec zones agricoles), des rencontres ont eu lieu en début d'année (avec les représentants des municipalités et parfois des exploitants agricoles) pour effectuer le bilan de l'année passée et définir les enjeux et les zones prioritaires pour la nouvelle saison. Ces contrats ont été reconduits.



Piégeage taupe

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Loire-Atlantique

Piégeage sur les espaces verts :

136 heures d'intervention

6 communes

Piégeage dans les jardins de particuliers :

73 heures d'intervention

3 communes

Fumigation sur zones agricoles :

497 heures d'intervention

3 communes

4295 hectares de surfaces agricoles

Vendée

256 interventions réalisées par 6 agents en partenariat avec 3 groupements locaux

Sarthe

256 chantiers

40 heures d'intervention

RÉGULATION DE CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX



Jérémie GOURDIEN
Responsable POLLENIZ
Loire-Atlantique

La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde posent des problèmes sur les cultures, les denrées stockées mais aussi des problèmes d'ordre sanitaires. **POLLENIZ** conseille les collectivités et entreprises, réalise des suivis et des opérations de régulations de ces espèces.



LES CORVIDÉS

Depuis le 1er Juillet 2012, une nouvelle procédure de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a été mise en place afin d'ajuster la réglementation nationale aux particularités locales.

En effet, certaines espèces animales causent moins de dommages d'un département à l'autre car elles y sont moins nombreuses. Les espèces de groupe 2, (les corbeaux freux, corneilles noires, pie bavardes en font partie) sont classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) par le Ministère chargé de l'environnement, sur proposition du Préfet.

Ce classement est cependant révisé tous les 3 ans lors d'une Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) où siège **POLLENIZ** dans chaque département.

Le but des actions de **POLLENIZ** sur ces espèces est de limiter leurs impacts économiques et sanitaires.

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Si ces espèces ne montrent pas un danger direct pour l'Homme, certaines maladies qu'elles véhiculent peuvent provoquer des infections très graves voire mortelles. C'est le cas par exemple de la Salmonellose, transmise par le biais d'aliments contaminés, de l'ornithose qui se transmet via des aérosols de fientes ou d'excréments, de l'e-coli qui se transmet par l'eau contaminée par des déjections d'oiseaux et bien d'autres.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Les corvidés ainsi que les pigeons bisets hybrides sont de redoutables déprédateurs des cultures céréalières.

En 2022, en Pays de la Loire, le maïs représente plus de la moitié des déclarations de dégâts (52%), suivi par le blé (20%), puis le tournesol et le pois.

De plus, des dégâts sont constatés sur les lieux de stockage. Les bâches d'ensilage et d'enrubannage sont perforées par les corneilles noires et les pies bavardes.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Outre ces aspects agricoles, les corvidés peuvent avoir un impact sur la faune sauvage par la prédation. Une étude réalisée par la Fédération des Chasseurs du Maine-et-Loire montre que les corvidés (corneille noire et pie bavarde) sont les principaux responsables de l'échec de reproduction du pigeon ramier (prédation dans les nids).

Les luttres contre ces espèces sont réalisées lorsque le seuil de dégâts supportables est dépassé. Ces gênes peuvent, par exemple, être sonores ou olfactives lorsque des dortoirs d'étourneaux s'installent ou près des corbeautières en période de reproduction.

MÉTHODOLOGIE



Corbeau freux

La méthode de régulation commune à la corneille noire et au corbeau freux est le piégeage, sous forme de lutte collective avec des bénévoles pour les corvidés.

Pour la limitation des regroupements hivernaux d'étourneaux, des effarouchements dans les dortoirs sont organisés de nuit par le tir de fusées détonantes et lumineuses. Il s'agit de rompre les liens de grégarité saisonnière qui sont à l'origine des regroupements en hiver.

Cette opération peut également être réalisée sur une « corbeautière » lors de la nidification des corneilles ou corbeaux. Le fractionnement du dortoir en nombreux petits groupes élimine l'essentiel des nuisances (bruit et fientes) et perturbe la reproduction.

En ce qui concerne les luttes collectives corvidés, **POLLENIZ** prend à sa charge la formation des bénévoles, le prêt de cages ainsi que la fourniture des appelants. Cela nécessite une organisation préalable importante.

ÉVOLUTIONS 2023/2024



Choucas des Tours

Depuis l'arrêt des molécules phytosanitaires utilisées pour l'enrobage des semences en protection des cultures, les dégâts sur les semis, notamment de blé et de maïs, ont considérablement augmenté de même que les autres dommages agricoles (attaques sur plantules et épiaison, piquages des bâches d'ensilage entraînant des moisissures de la nourriture du bétail, souillures des tables d'alimentation par les fientes induisant des problèmes sanitaires, attaques sur oiseaux d'élevage...).

Les techniques et matériels d'effarouchement permettent des protections temporaires mais déplacent les individus sur les parcelles aux alentours et peuvent occasionner des soucis de voisinage.

Lorsque les populations de corvidés deviennent des sources de nuisances, dangers et pertes économiques trop importantes ou sont incompatibles avec les activités existantes, des procédés de régulation des effectifs peuvent être mis en œuvre de manière cadrée techniquement et juridiquement.

Ainsi **POLLENIZ**, après recueil des déclarations de dégâts émanant du monde agricole, des particuliers ou des collectivités, peut soumettre au préfet une demande de lutte collective encadrée par arrêté préfectoral. Ce format dispense(*) les opérateurs de l'agrément préfectoral individuel de piégeage pour réguler les corvidés et permet sur un temps donné de solliciter toutes les forces mobilisables pour la réalisation du piégeage (agriculteurs, particuliers, chasseurs, propriétaires d'espaces ruraux...).

() Art.21 AM 29 Janvier 2007 (mod. 29 juin 2011). « Les dispositions concernant l'agrément préfectoral de piégeage, ne s'appliquent pas aux personnes qui capturent les corvidés au moyen de cages à corvidés dans le cadre d'opérations de*

lutttes collectives organisées par les Groupements de Défense contre les Organismes. »

Suite à l'annulation de la lutte en 2023 pour cause de grippe aviaire et malgré quelques craintes liées à l'émergence de foyers de grippe aviaire dans les départements voisins (Vendée, Morbihan) nous avons réussi à obtenir l'émission d'un arrêté préfectoral en novembre 2023 auprès de la DDTM44.

L'arrêté permet d'encadrer et définir les modalités de la lutte collective corvidés pour l'année 2024. Le périmètre de la lutte a été défini, après concertation des différents acteurs (**POLLENIZ**, Chambre d'agriculture 44, Fédération Nationale des Syndicats Exploitants Agricoles de Loire Atlantique et la DDTM).

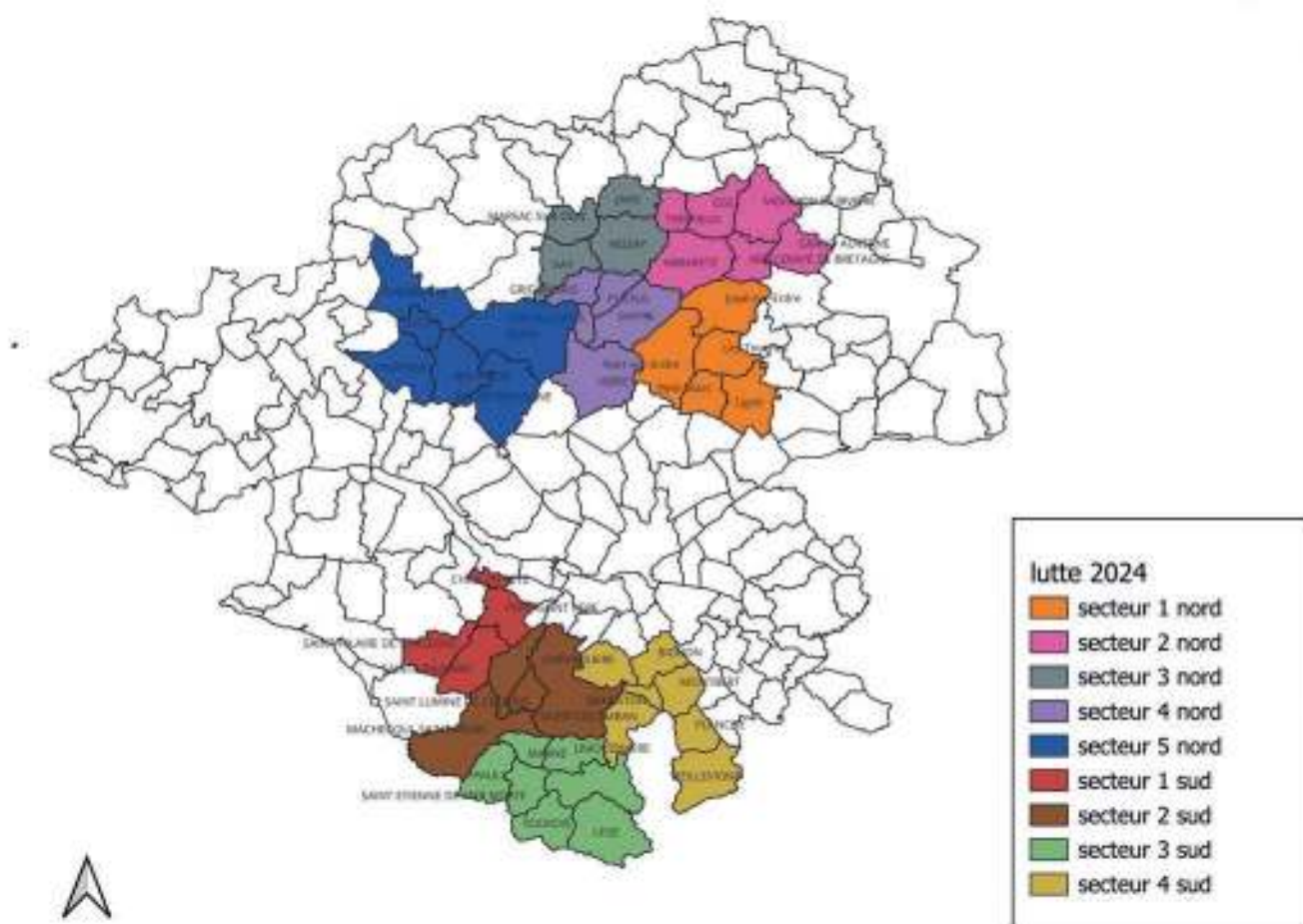
La lutte a ainsi été organisée, conjointement sur une zone du Nord Loire avec cinq secteurs et une zone

en Sud Loire avec quatre secteurs. Habituellement les secteurs sont définis en rotation triennale.

Pour 2024, ils ont été définis avec nos partenaires en fonction des déclarations de dégâts corvidés reçues au printemps 2023.

Le périmètre couvrait une surface de **191 212 ha** et concernait 48 communes. Sur une période de 12 semaines de lutte collective, du 26 mars au 13 juin, 41 y ont participé pour une surface de **170 927 ha** et un budget avoisinant les 60 000€.

Le nombre d'oiseaux capturés s'élève à **3805** dont 73 % de corneilles noires (proportions sensiblement similaires à celles de 2018 notamment: 72% corneilles, 8% corbeaux, 20% pies).



Lutte collective contre les corvidés 2024

PERSPECTIVES 2025

Pour l'année 2025, malgré une très faible remontée de déclarations de dégâts (via notre réseau ou ceux de la chambre d'agriculture et de la fédération de chasse) nous avons sollicité la DDTM44 en fin d'année pour l'émission d'un arrêté de lutte. Celui-ci a été accordé sur le postulat que des dégâts sont toujours présents sur le territoire et que l'absence de remontées est probablement due à une certaine lassitude du monde agricole à remplir des déclarations qui n'aboutissent pas toujours (pour rappel, les dégâts dus aux oiseaux ne peuvent prétendre à des indemnisations et certaines espèces comme le Choucas des tours sont protégées). Pour 2025, le périmètre désigné couvre une surface de **69 276 ha**, soit **19 communes** réparties au Nord et au Sud Loire. Le délai de consultation des acteurs et de décision a été assez court. Nous n'avons pas à l'heure actuelle la garantie que l'ensemble du territoire choisi engage une lutte.

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Loire-Atlantique

Lutte individuelle sur **191 212 hectares** et **48 communes**.

1 lutte collective de **12 semaines** sur **41 communes** et **170 927 hectares**.

3805 captures.

Mayenne

Lutte individuelle : **2706 captures**.

4 luttés collectives : **1775 captures**.



Lutte corvidés

PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES : LA GESTION DE LA JUSSIE EN VENDÉE



Maud LARDON
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité

Dans le cadre de marchés publics soumis à appel d'offre, **POLLENIZ** a été retenue pour des travaux d'enlèvement et d'exportation de la jussie *Ludwigia peploïdes*, plante aquatique envahissante.





Arrachage manuel

Les chantiers consistent à réaliser un arrachage manuel de l'ensemble de la jussie, du système racinaire, des tiges et du système foliaire en évitant toute fragmentation de la plante, ainsi que son exportation.

Le premier arrachage débute en juin, en début de développement de la plante, puis un deuxième passage en fin d'été assure le traitement des repousses ou de nouveaux foyers.

Cette manœuvre évite aux plantes indigènes présentes de subir une concurrence trop sévère et de regagner leur habitat. Aussi les berges nouvellement restaurées ainsi que les canaux principaux sont étroitement surveillés afin d'éviter une implantation des plantes exotiques envahissantes.

L'année 2024 a été une année de stabilisation sur l'antenne. De ce fait, les chantiers sur la jussie n'ont pas été reconduits cette année, cette dernière ayant colonisé de grandes superficies et malgré des sollicitations pour sa gestion. A l'heure actuelle, nous ne pouvons répondre favorablement à la demande sur la gestion de cette EEE.

PERSPECTIVES 2025

La gestion des plantes aquatiques envahissantes est un projet complexe compte tenu de l'ampleur du problème. **POLLENIZ** aura à réfléchir à sa position sur le sujet, en particulier sur les techniques d'enlèvement. En effet, l'arrachage manuel est un travail pénible et nous aurions intérêt à repenser une forme de mécanisation de la lutte afin de réduire la pénibilité et les coûts de main d'œuvre pour une plus grande généralisation des arrachages de masse.

Il faudrait concentrer l'arrachage manuel uniquement sur les petites stations en entretien. Une réflexion globale sera à mener en 2025 sur le sujet.

Une autre solution envisageable serait l'organisation de chantiers d'**Éco-volontaires** ou la mobilisation des salariés permanents de **POLLENIZ** se concentrerait principalement autour de l'organisation et d'encadrement des chantiers. Cela constituerait une autre façon d'aborder la gestion des foyers de plantes envahissantes qui ont des enjeux environnementaux ou de santé.

PHYTOSIGNAL, ACTIONS DE PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT CONSEIL



Vanessa PÉNISSON
Chargée de mission
conseil environnement

POLLENIZ conventionne avec l'Agence Régionale de la Santé pour la mise en œuvre du PRSE 4 (Plan Régional Santé Environnement), et plus particulièrement sur la thématique exposition aux produits chimiques. L'objectif est de sensibiliser l'utilisateur et le consommateur dans une optique de réduction de leurs expositions et encourager et valoriser les initiatives régionales et locales pour la réduction des risques associés à l'utilisation de pesticides. La gestion du dispositif Phytosignal est aussi un outil d'informations et de prévention des risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et biocides.



PHYTOSIGNAL

Avec l'ARS, la DRAAF et la DREAL des Pays de la Loire.

OBJECTIF DE L'ACTION

Phytosignal est un dispositif de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de pesticides agricoles et non agricoles (hors exposition professionnelle et domestique ou anonyme).

LES ENJEUX

Apporter une meilleure gestion et traitement des signalements adressés aux services de l'État.

MÉTHODOLOGIE

La mission consiste à gérer une plateforme téléphonique régionale (hotline) et assurer ainsi les missions de guichet unique, point focal du dispositif de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de produits phytopharmaceutiques, avec une coordination et une réorientation vers les services compétents de l'État pour les éventuelles suites à donner.

RÉALISATION

Le guichet unique est opérationnel sur l'ensemble des Pays de la Loire. Le Comité de Suivi du dispositif, qui réunit l'ensemble des services de l'État, professions agricoles et associations environnementales, s'est rassemblé en décembre 2024.

Phytosignal : guichet unique POLLENIZ
07.69.03.71.66 ou phytosignal@polleniz.fr

ACTIONS DE PRÉVENTION

Vis-à-vis des risques sanitaires associés à l'usage des produits phytosanitaires et biocides dans le cadre du contrat local de santé de l'île de Noirmoutier.

OBJECTIF DE L'ACTION

Le Contrat Local de Santé (CLS), en lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et Écophyto a comme objectif la diminution de l'usage des produits phytosanitaires, en permettant de mener des actions de prévention vis-à-vis des risques sanitaires liés à l'utilisation de ces produits. L'objectif est aussi d'informer et sensibiliser les différents acteurs sur les efforts réalisés sur le territoire de Noirmoutier pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et sur les principes de protection de la qualité de l'eau et des populations lors des applications.

LES ENJEUX

Deux grandes actions ont été inscrites dans le CLS :

- Sensibilisation auprès des particuliers à l'utilisation des produits phytosanitaires à titre individuel (jardins, potagers...),
- Sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires après évaluation des besoins, à partir des actions menées dans le cadre d'Ecophyto, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, en préservant sa santé : valorisation des fiches prévention disponibles en communiquant auprès des utilisateurs les plus à risque du territoire (maraîchers, viticulteurs...).

MÉTHODOLOGIE

- Recenser les différents outils et actions disponibles et déjà mis en œuvre,
- Définir et réaliser avec les acteurs une communication auprès des élus, professionnels agricoles et non agricoles et le grand public,
- Mettre en place une communication relayant ces informations auprès du grand public.

PERCEPTIVES 2025

Le choix de mise en œuvre de ces actions est défini

sur la Commune de Noirmoutier. Un premier dialogue entre les différents acteurs du territoire a déjà permis de définir un cadre d'actions.

CONSEIL ENVIRONNEMENT

LES ENJEUX

POLLENIZ accompagne l'État, les collectivités et l'ensemble des JEV (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures) dans la mise en œuvre de la déclinaison locale du plan Écophyto II sur les Pays de la Loire. Il concerne tant les évolutions réglementaires que les usages des produits phytosanitaires et leurs alternatives auprès des professionnels non agricoles, des particuliers et des jardiniers amateurs.

POLLENIZ accompagne les collectivités dans la gestion de leurs espaces verts sur les thématiques de reconquête de la biodiversité, renaturation des sites, îlots de fraîcheur...

Cet accompagnement s'effectue à travers différentes actions :

- Formations réglementaires Certiphyto, formation Zéro Phyto, jardin responsable, gestion différenciée, EEE, adaptation aux changements climatiques,
- Plan de gestion, études et propositions d'aménagement des espaces verts, rédaction de cahiers des charges, maîtrise d'œuvre et suivi de travaux,
- Labellisation des JEV / collectivités via la Charte + Nature et Audit Label Terre Saine pour les collectivités,
- Accompagnement personnalisé.

MISSIONS RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ (RTE)

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux autour de l'usage des produits

phytosanitaires, RTE s'engage dans une stratégie ZéroPhyto pour l'entretien des postes transformateurs électriques.

Objectif du présent marché : atteindre un type de végétation qui nécessite un minimum d'entretien et respecte les contraintes techniques du site.

Suivi zéro phyto en 2024 :

Suivi de travaux zéro phyto et de confortement sur 4 postes RTE dans les Pays de Loire.

PERCEPTIVES 2025

POLLENIZ travaille en partenariat avec la Centrale thermique de Cordemais concernant la gestion d'espèces exotiques envahissantes comme le *Baccharis halimifolia* et l'Herbe de la Pampa.

Certaines activités de prestations de services pourront être gérées avec **ALTERRE ECO** pour des questions de périmètre de compétences.



Herbe de la Pampa

PLANTES À ENJEUX DE SANTÉ



Francine GASTINEL
Chargée de mission

En 2024, l'ARS des Pays de la Loire a poursuivi son partenariat avec **POLLENIZ**.

Son objet : la surveillance et l'animation du territoire impacté par le risque pour l'ambroisie et la berce.



OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif principal de cette action est de « mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces invasives végétales à enjeux de santé publique ». Ainsi, à travers ce partenariat, **POLLENIZ** s'est vue confier pour 2024 les objectifs opérationnels suivants :

- Suivi des sites contaminés et animation des référents,
- Plateforme Signalement Ambrosies,
- Veille active via le réseau **POLLENIZ**,
- Concevoir avec les communes impactées un plan de gestion et s'assurer de sa mise en œuvre.

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



Ambrosie à feuilles d'armoise

L'ambrosie à feuilles d'armoise est classée par le **RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique)** comme une plante ayant un fort potentiel allergisant. Parmi les plantes allergènes, celle-ci a la caractéristique de déclencher des réactions allergiques à partir d'un nombre de grains de pollen par mètre cube d'air très faible : 5 grains/m³ suffisent pour que des symptômes apparaissent. Ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen est élevé. Son pollen est responsable de réactions allergiques se traduisant par des symptômes graves tels que la rhinite, la

conjonctivite, la trachéite, l'urticaire, l'eczéma ; pouvant entraîner l'apparition ou l'aggravation de l'asthme, et induire des coûts de santé importants (consultations médicales, consommation de médicaments).

Plante annuelle et invasive, l'ambrosie est capable de se développer sur une grande variété de milieux, en particulier sur les terrains nus, à faible couvert végétal ou retournés : bords de route, voies ferrées, zones de travaux, chantiers, friches industrielles, terrains vagues, bords de cours d'eau, parcs, jardins, parcelles cultivées, etc. Elle constitue une source de nuisances pour les agriculteurs en se développant aux dépens de certaines cultures (tournesol, maïs, soja...).

LA BERCE DU CAUCASE



Berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante qui est classée par l'**Union Européenne** comme Espèce Exotique Envahissante. Colonisant divers milieux, elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de la biodiversité.

De plus c'est une plante dont la sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Tout contact de la peau avec la sève, combiné à l'exposition à la lumière du jour, peut provoquer des lésions cutanées semblables à des brûlures de type troisième degré.

L'ensemble des sites colonisés et à surveiller ont fait l'objet de comptes rendus à destination des propriétaires et gestionnaires de site (41 au total, pour l'Ambroisie à feuilles d'armoise et la Berce du Caucase).

Ils synthétisent, pour chaque site, la personne qui a observé le foyer, la date et le lieu. Ils précisent la localisation géographique, la surface impactée et sont accompagnés par une carte de situation géographique. Un récapitulatif du site et de sa gestion est également rédigé.

En fin de rapport, une évaluation des risques environnementaux et sanitaires permet de donner une note finale pour chaque site afin d'appréhender le niveau de risques. En conclusion, techniques de lutte et préconisations sont indiquées.

Enfin, un commentaire indique également la durée du suivi pour les sites non colonisés mais restant à surveiller.

FOYERS D'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE 2024 - RÉGION PAYS DE LA LOIRE



FOYERS BERCE DU CAUCASE 2024 - RÉGION PAYS DE LA LOIRE



EVOLUTION 2023/2024

En 2024, les collectivités impactées par un foyer ont pu bénéficier d'un accompagnement au lancement de leur plan de gestion, toujours en cours de déploiement.

PERSPECTIVES 2024

La convention **ARS Pays-de-la-Loire / POLLENIZ** a été établie sur deux ans et permet une poursuite des activités en 2025.



Ambrosie

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



98% des sites colonisés suivis

556 contacts terrain, dont **33** visites sur site et **9** rencontres / animations bouts de champs

25 référents ambrosie / berce

1 formation référent

Réseau POLLENIZ :

26 réunions

598 personnes touchées

Collectivités :

3 réunions de lancement de plan de gestion et 1 réunion techniques à destination des agents

Grand public :

Participations à **2** événements

2 interventions (CPIE Loire Anjou, ESA Angers)

3 110 mails de sensibilisation

24 publications sur les réseaux sociaux







POLLENIZ

PÔLE SERVICES AUX PROFESSIONNELS

LES SERVICES AUX PROFESSIONNELS



Émilie PROVOST
Technicienne supérieure
en santé du végétal



CRÉATION

L'année 2024 a été marquée par la création d'un nouveau pôle au sein de **POLLENIZ** : le Pôle Services aux Professionnels.

En effet, depuis quelques années, **POLLENIZ**, riche de son expérience en santé des plantes et des compétences individuelles et collectives de ses équipes, souhaitait proposer une gamme de services aux professionnels adhérents à notre association

Avec l'arrivée de Pierre-Jean Bernard en avril 2024 au poste de Responsable du développement associatif, un travail de collaboration a débuté dès le mois de mai aux côtés d'Émilie Provost, technicienne supérieure en santé du végétal (pôle Santé Végétale) pour la construction d'une offre de services pour les professionnels.

À partir du mois de juin, Émilie a consacré deux jours par mois à articuler ce travail.

Ensuite, le 1^{er} novembre 2024, son poste a évolué en passant à 100% sur le Pôle Service aux professionnels en tant que responsable adjointe.

ACTIONS 2024

Dès 2024, des services aux professionnels ont pu être réalisés en réponse à des demandes ponctuelles de leur part :

- Une formation sur les ravageurs des palmiers pour la pépinière Ripaud en Vendée, dans leurs locaux.
- La mise en place d'un réseau de surveillance par piégeage du charançon rouge des palmiers (organisme réglementé) sur la ville des Sables-d'Olonne en Vendée.

- La réalisation des prélèvements obligatoires en production sur des amandiers pour recherche de la bactérie *Xylella fastidiosa* pour l'entreprise Hortival Diffusion en Maine-et-Loire.

Les premières actions de développement ont été nombreuses et ont marqué cette fin d'année 2024 :

- Identification et formulation de nos expertises,
- Identification des besoins des professionnels : par des remontés terrains, concertation avec certains professionnels, obligations réglementaires difficile à mettre en œuvre...
- Construire une offre de base incluse dans l'adhésion.
- Construire un catalogue d'offre de services et identifier les besoins en interne (le qui fait quoi et comment),
- Définir une stratégie de communication.

Des réunions régulières (tous les 2-3 mois) sont également organisées avec Philippe Jahan, vice-président de **POLLENIZ**, et professionnel chez Pépinières du Val d'Erdre, pour construire ensemble cette nouvelle offre de services et répondre au mieux aux attentes des professionnels, des adhérents et futurs adhérents.

« POLLENIZ est une association ayant une grande expertise en santé du végétal. Il me semble intéressant de pouvoir faire confiance à l'équipe pour organiser des formations adaptées aux différentes mesures obligatoires permettant d'appréhender de manière plus opérationnelle les contrôles documentaires et reconnaissances des différents organismes »

Philippe JAHAN - Pépinières du Val d'Erdre et vice-président de POLLENIZ.

PRÉSENTATION DES SERVICES

Pour répondre aux besoins des professionnels, nous avons distingué 3 grandes thématiques :

- **L'appui réglementaire** : conseil et accompagnement sur l'aspect réglementaire de la santé des végétaux en production végétale. Chaque service proposé conduit à la rédaction d'un rapport détaillé, qui fera partie du dossier de surveillance sanitaire obligatoire de l'entreprise, demandé lors de contrôles officiels. Nous y retrouvons les services suivants :

- Une analyse de risque d'introduction et de développement des organismes (maladies, ravageurs) réglementés propre à une entreprise, avec ou sans préconisation de méthodes préventives,
- Suivi sanitaire des végétaux par des examens visuels sur site (plusieurs forfaits possibles : une journée, 3 journées ou plus) ou mise en place d'un réseau de piégeage ciblé sur un ou des organismes réglementés,
- Conseil et/ou réalisation des prélèvements obligatoires en production, avec préparation et envoi au laboratoire d'analyses,
- Conseil et accompagnement en exportation à la carte : d'un simple conseil à la préparation complète d'un dossier.

- **Le conseil et diagnostic en santé végétale** : réalisation de diagnostics liés à une problématique sanitaire. L'offre est déclinée en 2 niveaux :

- **Phytodiagnostic initial** : pour une problématique donnée, diagnostic à partir de photo ou de réception d'échantillon et transmission d'une fiche descriptive du diagnostic, avec informations sur la maladie

ou ravageur déterminé,

- **Phytodiagnostic complet** : pour une problématique donnée, visite sur place d'un expert, observation et réalisation de prélèvements si nécessaire, rapport d'expertise du diagnostic (avec rapport d'analyses si présent) comprenant également des préconisations de prévention adaptées.

- **Les formations** : former les professionnels aux bonnes pratiques pour garantir la santé des végétaux et la conformité réglementaire de l'entreprise. Des sessions généralistes ou sur-mesure sont conçues selon les besoins des entreprises. Grâce à **West Academy (NEOVIZ GROUP)**, ces formations bénéficient d'un cadre structuré et de l'agrément Qualiopi obtenu en 2024. Deux formations sont pour le moment proposées :

- Reconnaissance & autocontrôles obligatoires des organismes réglementés en productions végétales (présentiel, sur 2 jours). Elle peut être réduite sur une journée en ciblant une catégorie de végétaux (arbres fruitiers, arbres ornement, arbustes et vivaces d'ornement, agrumes, conifères, petits fruits, palmiers ou rosiers),
- Protection Biologique Intégrée (PBI) : démarche globale du diagnostic à la mise en place d'un programme (présentiel, sur 2 jours).



Rouille blanche sur Chrysanthème

Enfin, une forte volonté d'animation et de développement d'accompagnement au plus proche des besoins des professionnels anime ce pôle. C'est pourquoi, la mise en place de réunions de travail entre adhérents du collège professionnels sera un enjeu primordial pour **POLLENIZ**. Ces réunions auront pour objectifs de réunir l'ensemble des adhérents professionnels pour partager les problématiques et défis de demain et construire ensemble des solutions concrètes pour eux et par eux. Des projets et des actions en découleront pour répondre aux mieux à leurs besoins.



Galéruque de l'orme



Piège charançon rouge du palmier

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera, pour ce nouveau pôle, une année charnière. Le principal objectif sera de nous faire connaître et présenter cette nouvelle offre de services auprès de professionnels qui connaissent pour la plupart **POLLENIZ** sous l'angle de l'inspection.

L'enjeu est de mettre en avant notre expertise et notre volonté d'accompagnement sur les domaines de la santé végétale et de la réglementation.

Une communication, avec la diffusion de supports de présentation, d'invitations à des formations, webinaires, newsletters, ainsi que des rencontres avec les professionnels permettront de mettre en place les premières collaborations.

Une première session de formation, pour la formation **"Reconnaissance & autocontrôles obligatoires des organismes réglementés en productions végétales"** aura lieu les 19 et 20 juin dans les locaux de **West Academy** sur Saint-Etienne-de-Montluc en Loire-Atlantique.





POLLENIZ

RAPPORT D'ORIENTATION

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR MIEUX AGIR AU SERVICE DE TOUS NOS ADHÉRENTS

Pour le renforcement des activités historiques et le développement d'activités nouvelles, notre association va pouvoir compter sur les deux responsables de pôles, qui en tant que « **Top managers** » vont accompagner les équipes :

- **Valérie GRIMAUULT** pour le **Pôle Santé du Végétal** : Inspection en santé du végétal (missions déléguées SRAI), épidémiosurveillance (chambre d'agriculture) et gestion de la convention ARS,
- **Pierre-Jean BERNARD** pour le **Pôle Biodiversité et Territoires** (gestion des espèces exotiques envahissantes à impact sur le végétal, projets territoriaux, animations) et pour le **pôle Services aux professionnels** (avec une offre de services dédiée pour les accompagner tant sur des aspects d'expertise sanitaire que sur leurs obligations techniques et administratives).



Balsamine de l'Himalaya, *Impatiens glandulifera*
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)



Valérie GRIMAUULT - Responsable Pôle Santé du Végétal



Pierre-Jean BERNARD - Responsable développement associatif

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Le renforcement des activités historiques est une nécessité mais elles ont besoin d'être justifiées au regard de nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés : **perte de biodiversité** et **réchauffement climatique**. C'est notamment essentiel en ce qui concerne les activités de gestion des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**. Cependant, nous devons pour autant contribuer au développement durable et cela passe par un soutien sans faille aux professionnels du monde du végétal en les aidant à créer les conditions d'une économie saine et pérenne. Nous développerons donc en 2025, des offres répondant aux **besoins des professionnels agricoles** tant dans la gestion des risques sanitaires et de déprédation des cultures, que dans leur accompagnement à tous les niveaux de l'expertise et du conseil.

Enfin **POLLENIZ** doit renforcer son lien historique avec les collectivités locales car elle est créatrice de solutions pour la population, comme pour

les municipalités. Par ailleurs, notre ancrage historique dans les territoires nous permet de **construire des offres de services** qui concilient les intérêts du plus grand nombre dans un esprit de consensus autour de l'intérêt général, loin des divisions que nous constatons trop souvent et qui sont non productives.

UNE TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE BÉNÉVOLES



IROSE - Mise en place des cages

L'engagement de tous les acteurs de la ruralité est essentiel pour relever communément les défis auxquels nous sommes confrontés. Cela passe nécessairement, par le renforcement des réseaux de bénévoles et l'évolution de ceux-ci pour une meilleure reconnaissance et légitimité. Bien au-delà de la participation à certaines **actions collectives** (gestion des rongeurs aquatiques envahissants, campagne de piégeage de corvidés pour préserver les semis de printemps...), nous accompagnerons nos bénévoles, par la **formation et l'animation**, pour constituer un véritable réseau de **"Sentinelles de l'environnement"**.

Cela comprendra entre autres :

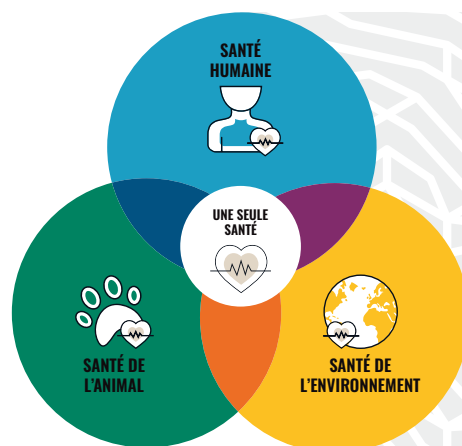
- **La veille** sur les toutes les espèces exotiques envahissantes impactant les végétaux,
- **La formation**, l'accompagnement par les animateurs de **POLLENIZ**, la valorisation des données de terrain collectées...

- **Le développement de projets** tels que la création d'une plateforme numérique de gestion des données, des applications numériques pour faciliter la remontée des informations, une meilleure exploitation scientifique des données, la gestion de publications et une communication plus experte...

UNE PARTICIPATION À UN PROGRAMME SCIENTIFIQUE

POLLENIZ participera en 2025 à un programme scientifique porté par **NEOVIZ Group** et nommé **IROSE**. Ce programme étudiera les transferts des pollutions des milieux aquatiques vers les mammifères afin d'être un modèle prédictif de ce qui pourrait se passer en santé humaine. Le ragondin sera utilisé comme espèce sentinelle et des analyses de contaminants seront réalisées à partir de prélèvements effectués sur les animaux piégés dans le cadre des luttes collectives. Une information spécifique sera faite tout au long du déploiement de ce programme scientifique dès 2025 et il implique déjà de nombreux scientifiques tant dans les domaines de la biologie des populations, que de l'environnement, des contaminants, ainsi qu'en santé humaine.

*Le Directeur Général de Polleniz,
Marc PONDAVEN*







POLLENIZ

STRUCTURATION DE POLLENIZ

LA GOURVERNANCE

POLLENIZ a opté pour un statut d'association lui permettant l'intégration du plus grand nombre (collectivités, particuliers, bénévoles).

Bien que toujours présente, pour le compte de l'État à travers les missions déléguées, auprès des professionnels agricoles, producteurs de végétaux, nos activités s'inscrivent désormais dans une prégnance environnementale et de santé publique. Nos champs d'activités et les bénéficiaires étant de plus en plus diversifiés, il

est normal que l'organisation de la gouvernance soit représentative de la diversité des activités et des adhérents.

Les collèges sont présents dans chaque département, à l'exception du Maine-et-Loire qui n'avait pas souhaité rejoindre POLLENIZ (refus du traité de fusion). Toutefois, ayant des adhérents professionnels directs en Maine-et-Loire, le collège des détenteurs professionnels de végétaux est représenté dans ce département.

UNE ORGANISATION EN COLLÈGES



Collège des professionnels

Productions végétales et revendeurs de végétaux.



Collège des non professionnels

Jardiniers amateurs et gestionnaires d'espaces végétalisés.



Collège des collectivités

territoriales
et Établissements
Publics de Coopération
Intercommunale (EPCI).



Collège des opérateurs

Groupements
communaux ou
intercommunaux et
bénévoles acteurs
de certaines luttes
collectives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POLLENIZ

L'assemblée générale de POLLENIZ est composée de 30 membres représentant des 16 collèges (2 élus par collège et par département). Ces membres se sont réunis en Assemblée Générale le 23 septembre 2020.

ADHÉRENTS DES 17 COLLÈGES



Collège des
professionnels



Collège des
non-professionnels



Collège des
collectivités



Collège des
opérateurs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 membres représentant des 16 collèges (2 élus par collège et par département)



10 représentants du collège professionnels



6 représentants du collège non professionnels



6 représentants du collège des collectivités



8 représentants du collège des opérateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres (chaque collège et chaque département sont représentés)



5 administrés du collège professionnels



2 administrés du collège des non professionnels



5 administrés du collège des collectivités



6 représentants du collège des opérateurs

BUREAU

10 membres (chaque collège et chaque département sont représentés)



10 membres

1 président et 5 vice-présidents

1 trésorier et 1 trésorier adjoint

1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POLLENIZ

L'assemblée générale a alors voté pour élire 18 administrateurs pour constituer le Conseil d'administration de POLLENIZ (chaque collège et chaque département sont représentés).

ADHÉRENTS INDIVIDUELS

Alain Colas

Vice-président du GIDC

Jean-Yves Crochet

Président de l'APLAV (Association des Pêcheurs de Loisir Atlantique Vendée©)

Catherine Girault

Jean-René Gouraud

Conseiller délégué à la voirie, mairie de Saint-Colomban

ASSOCIATIONS / SYNDICATS

Philippe Chaudet

Président du GDON de La Roche-Neuville

Joël Louaze

Président du GDON de Marolles-les-Braults

Jacques Rauturier

Président du GDON de Pouzauges

Représentant qualité de l'eau pour l'agriculture au Bassin versant Rocherau

Délégué pour les agriculteurs à la communauté de communes de Pouzauges (partie environnement)

Président caisse locale Groupama

William Soulard

Président du GDON de Montaillé

Collectivités territoriales

Claude Charon

Élu chambre d'agriculture départementale de Mayenne et régionale des Pays de la Loire (dossier chasse et faune sauvage)
Membre de la commission chasse et faune sauvage

à la FNSEA et administrateur FDSEA

Administrateur aux Gîtes de France

Richard Chamaret

Maire de Méral

Président de Territoire d'énergie Mayenne

Vice-président du Pays de Craon à l'environnement

Jean-Marie Denieul

Adjoint à l'environnement, mairie de Fresnay-sur-Sarthe

Roland Foucault

Maire de Préaux

Président du SIVOS de Préaux, le Buret, Beaumont-Pied-de-Bœuf

Nicolas Lecroc

Conseiller municipal de René -Gérant de l'EARL La verrière

Luc Normand

Maire de Cheix-en-Retz

Vice-président du Syndicat d'Aménagement

Hydraulique du Sud Loire.

François Ouvrard

Maire de Grandchamp-des-Fontaines

Délégué à la communauté de communes Erdre et Gesvres

ACTEURS ÉCONOMIQUES

Philippe Jahan

Responsable production aux Pépinières du Val d'Erdre

Adjoint mairie Mésanger

Élu communautaire COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis)

Thierry Ligonnière

Gérant de la SAS Dalival

Alain Pelloquin

Gérant de l'EARL le marais

Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) syndicats de marais (canton de Saint-Jean-de-Monts)

BUREAU DE POLLENIZ

À son tour le Conseil d'Administration a élu un bureau comportant 10 membres. Chaque collège doit être représenté dans cet organe de gouvernance. Cette organisation permet la représentativité équilibrée des collèges et l'élaboration des stratégies adaptées aux enjeux sociétaux dans les domaines de la protection des végétaux, de l'environnement, de la santé publique, au bénéfice du plus grand nombre, dans l'esprit de service public qui nous caractérise.



Roland FOUCAULT
Président
Représentant des collectivités



Alain COLAS
Vice-président du 44
Représentant des
opérateurs



Richard CHAMARET
Vice-président du 53
Représentant des
collectivités



Catherine GIRAULT
Vice-présidente du 72
Représentante des
non-professionnels



Jacques RAUTURIER
Vice-président du 85
Représentant des
opérateurs



Philippe JAHAN
Vice-président
Représentant des
détenteurs professionnels
de végétaux



Alain PELLOQUIN
Trésorier
Représentant des
professionnels



Luc NORMAND
Trésorier adjoint
Représentant des
collectivités



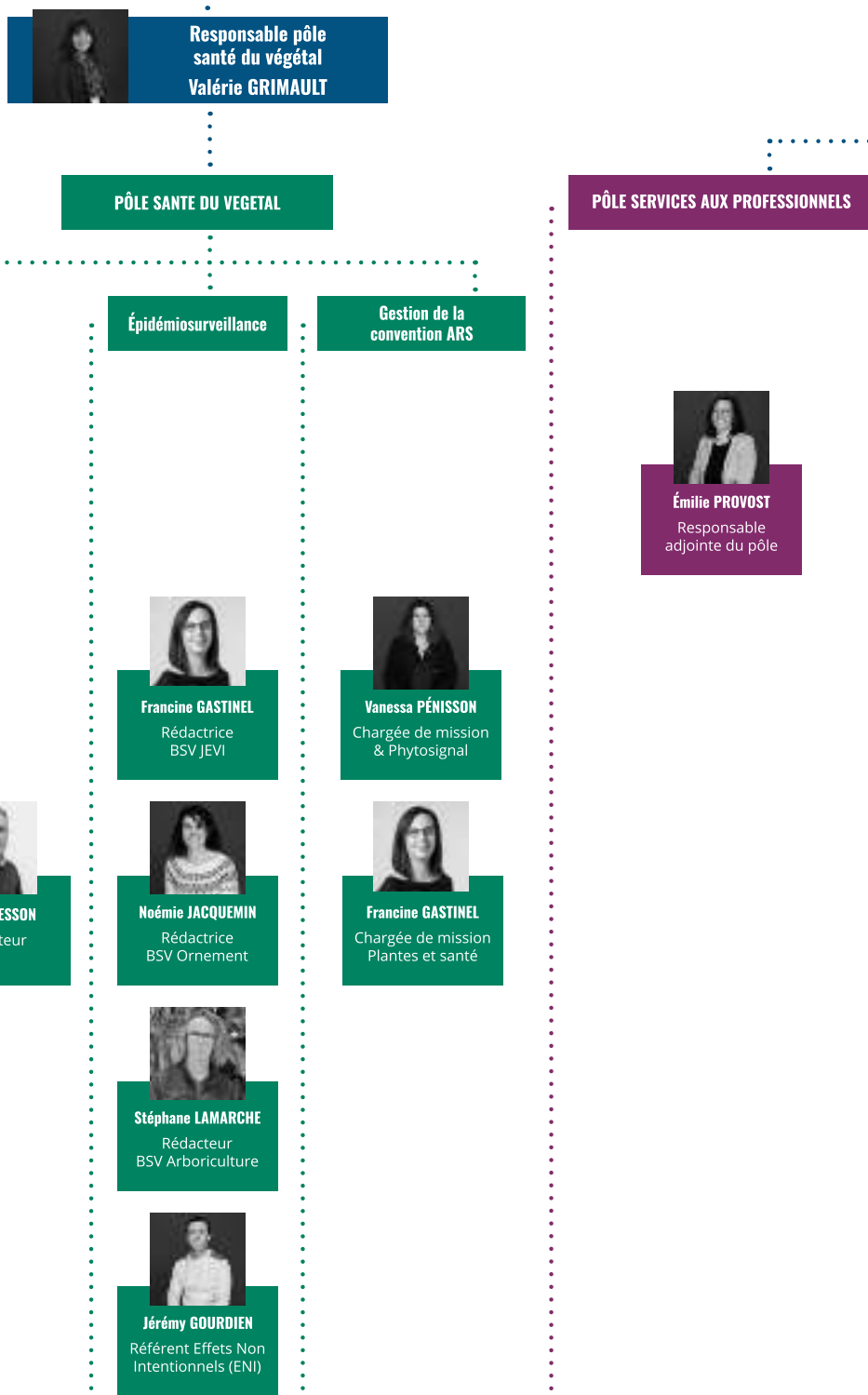
François OUVRARD
Secrétaire
Représentant des
collectivités



Claude CHARON
Secrétaire adjoint
Représentant des
professionnels

ORGANIGRAMME

Organigramme au 01 juin 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président
Roland FOUCAULT



Directeur Général
Marc PONDAVEN



Responsable développement associatif
Pierre-Jean BERNARD



PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES



Maud LARDON
Responsable de site 85



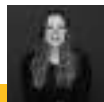
Jérémie GOURDIEN
Responsable de site 44



Chloé CHEVALIER
Responsable de site 53/72



Sébastien BRARD
Technicien



Manon MORILLON
Alternante animatrice biodiversité



Laurent ECKERT
Technicien



Damien PADIOLLEAU
Technicien
Réfèrent RAE



Recrutement
Technicien(ne)
animateur(trice)



Recrutement
Technicien(ne)
animateur(trice) 53



Guillaume JULIEN
Technicien
animateur 72



Nicolas TESSON
Technicien



Franck ARTARIT
Agent technique



Eric COLAS
Agent technique



Lylwann PETIT
Alternante chargée de mission One Health



Thierry LEROUGE DE GUERDAVID
Technicien



Jacky ROBIN
Technicien



Alexis ORAIN
Agent technique



Cyrille MALIDIN
Agent technique



Sandrine TEILLET
Secrétaire



Sabrina ROUX
Secrétaire comptable



Anaïs LUZEAU
Secrétaire technique



Maryse MANDIN
Secrétaire technique



Sylvie MORDRELLE
Secrétaire comptable

NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS

Nous remercions tous nos partenaires financiers qui ont contribué à la réalisation de nos missions et de certaines de nos activités destinées à la santé du végétal en Pays de la Loire.



COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA RÉGION



PARTENAIRES TECHNIQUES

Nous remercions tous nos partenaires techniques qui, au quotidien, sont des interlocuteurs de la santé des plantes et contribuent, par leurs apports scientifiques ou techniques, à la réalisation de nos activités destinées à la santé du végétal en Pays de la Loire.





MENTIONS LÉGALES

ÉDITION

POLLENIZ

Veillage du Bois de la Noue – Bâtiment B
44360 Saint-Étienne-de-Montluc
Tél. : 02 55 11 44 34
Email : POLLENIZ@POLLENIZ.FR
Site : WWW.POLLENIZ.FR

SIRET : 877 959 064 00065
Code APE : 7490B
TVA intracommunautaire : FR 23 877 959 064

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

NEOVIZ GROUP

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Droits réservés – POLLENIZ / NEOVIZ GROUP / ENVATO

IMPRESSION

LA CONTEMPORAINE

11 Rue Edouard Branly
44980 Sainte-Luce-sur-Loire

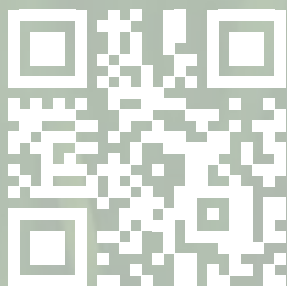
DROITS DE REPRODUCTION

Ce document est protégé par le Code de la propriété intellectuelle.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation préalable de POLLENIZ.



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET
NOTRE ENVIRONNEMENT



VEELLAGE DU BOIS DE LA NOUE
44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

02 55 11 44 34

POLLLENIZ@POLLENIZ.FR

WWW.POLLENIZ.FR

